



Vol. III.—No. 9.

MONTREAL, JEUDI, 29 FEVRIER, 1872.

ABONNEMENT, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTIMS.

UNE QUESTION DE JUSTICE ET UNE ENTRAVE
CONSTITUTIONNELLE.

Les catholiques de la Province Sœur du Nouveau-Brunswick traversent une cruelle épreuve. Ils étaient, lors de la mise en force de l'acte constitutionnel de 1867, en possession du droit ou privilège de faire instruire leurs enfants dans des écoles par eux fondées et supportées en partie par l'Etat, sans être obligés de subvenir à l'entretien des écoles protestantes. Ils jouissaient, en fait, du système dit des écoles séparées, et pouvaient sans molestation ni surcroît de dépenses, envoyer leurs enfants à des écoles où leur foi n'était pas mise en péril par l'enseignement de doctrines religieuses contraires, ou hostiles. C'est là un privilège dont tous les catholiques sont justement jaloux.

Presque toutes les sectes protestantes revendiquent le même privilège. C'est un droit de nature, qui prime toutes les lois; il repose sur l'autorité sacrée du père de famille, qui veut que ses enfants adorent le même Dieu que lui, et de la même manière qu'il l'adore. Ce droit, ce privilège presque divin est le pivot de la famille, de la société. C'est un trait digne de remarque que dans tous les pays où l'on n'a pas perdu le sens religieux on exige l'enseignement d'un culte quelconque comme base indispensable de toute instruction.

Dans chaque province de la puissance du Canada, le système des écoles sectaires, c'est-à-dire des écoles où l'enseignement religieux est de rigueur, est en pleine force et vigueur. Il n'y a pas, à proprement parler, d'écoles communes ou non sectaires, d'où l'instruction spirituelle soit bannie. Cette unanimité sur ce point est réellement un spectacle consolant à contempler. Il prouve la force du sentiment religieux, quel qu'erroné qu'il puisse être dans certains quartiers.

Malheureusement, dans quelques provinces, les protestants n'entendent pas la chose avec autant de libéralité que les catholiques du Bas-Canada. Ici, une Législature presque toute française et catholique n'a pas un seul instant hésité à donner aux protestants un système parfait d'écoles séparées, n'a pas un seul instant hésité à leur accorder le droit absolu de fournir à leurs enfants une instruction essentiellement protestante. On se rappelle les luttes violentes et longues qu'ont eu à subir les catholiques du Haut-Canada pour obtenir un système, encore imparfait, d'écoles séparées. On voulait là des écoles communes contre les catholiques; non des écoles communes où l'on n'enseignait aucune religion—les protestants, du moins la grande majorité, n'en veulent pas plus que nous—mais des écoles communes où la lecture de la bible protestante devrait seule être tolérée. Le résultat, à la vérité, pour les catholiques était le même: on leur aurait imposé un enseignement religieux qu'ils considéraient comme faux, ou on les aurait privés de tout enseignement religieux, ce qu'ils croient pour le moins aussi pernicieux.

Dans le Nouveau-Brunswick, il y a réveil de fanatisme. Après avoir, par bribes et fort parcimonieusement, accordé aux catholiques quelques écoles séparées, on veut maintenant les leur enlever. La législature locale, à sa dernière session, a balayé tout cela et passé une loi générale établissant partout des écoles communes—sans enseignement religieux ou avec instruction religieuse protestante—enlevant aux catholiques les octrois spéciaux

dont ils avaient joui jusque là pour le soutien de leurs écoles catholiques, et les forçant, en outre, de contribuer au maintien d'écoles où ils ne peuvent envoyer leurs enfants sans forfaire à leurs devoirs religieux. Les catholiques refusent avec raison de se soumettre à cette loi arbitraire et injuste, qu'ils regardent comme une véritable loi de spoliation, et ils ont porté leur cause devant le gouvernement Fédéral. Ils s'appuient sur la clause 93 de l'acte Fédéral, qui garantit aux minorités catholiques et protestantes de chaque province la paisible jouissance des écoles séparées qu'elles possédaient lors de la passation de l'acte. Le Conseil Privé, sur rapport du ministre de la justice, Sir John A. McDonald, a refusé de s'occuper des griefs de nos coréligionnaires du Nouveau-Brunswick et s'est déclaré incompetent dans la matière. La seule raison alléguée et connue pour justifier cette décision, c'est qu'aucune loi n'avait établi un système d'écoles séparées pour les catholiques du Nouveau-Brunswick.

On ne nie pas l'existence de telles écoles séparées; au contraire, on l'admet. On se retranche, pour ne point intervenir, derrière ce que l'on croit être un texte formel, une disposition positive, qui ne permet au gouvernement de prendre fait et cause pour la minorité opprimée que quand le privilège ou le droit qu'elle réclame repose sur une loi claire, précise, quelque provision baroque d'un statut quelconque.

Cette interprétation, nous regrettons de le dire, nous paraît bien étroite et bien malheureuse, pour deux motifs qui nous paraissent également forts. Au point de vue du droit pur et simple, est-elle fondée?—Les catholiques avaient des écoles séparées; à côté d'un système d'écoles communes complet pour les protestants, les catholiques avaient leurs écoles spéciales depuis longtemps; ils en avaient peu, par la raison fort naturelle qu'ils étaient d'abord peu nombreux et très-pauvres. C'étaient, pour la presque totalité, de pauvres acadiens ruinés, décimés et martyrisés par la persécution la plus atroce et la plus barbare dont l'histoire fasse mention. A côté de l'humble clocher érigé au prix des plus grands sacrifices, ces infortunés si dignes de toutes les sympathies élevèrent péniblement une école pour apprendre dans la langue de leurs pères les héroïques souffrances d'une race qui ne voulut pas mourir ni se déshonorer. Le pays grandit; l'aisance, une modeste aisance arriva. On eût plus d'écoles; mais des écoles catholiques. La liberté vint enfin, lentement, mais elle s'assit au foyer du pauvre acadien. Ses maîtres, touchés, sanctionnèrent ses efforts. En 1853, "à part les écoles communes pour les Protestants, les Catholiques Romains avaient, dit "un auteur protestant, quatre écoles dans différentes "parties de la Province, une Académie à St. Etienne, "une école d'enfants à Frédérickton, une école pour les "Indiens et une école commerciale à St. Jean, lesquelles "recevaient de la Législature des octrois annuels spéciaux." Depuis, le nombre des écoles catholiques s'est accru considérablement et avec elles les octrois ont grossi. Lorsque le Nouveau-Brunswick entra dans la Confédération, les Catholiques avaient donc un système complet d'écoles séparées, système existant depuis longtemps et reconnu, sanctionné et payé par l'Etat. Il est donc bien pauvre l'argument qui engage le gouvernement Fédéral à ne point accéder aux demandes des Catholiques du Nouveau-Brunswick, parce que leur régime d'écoles séparées n'a

pas été établi textuellement par trois lignes d'un Statut. Mais est-ce que le droit coutumier ou non écrit, "qui "s'établit par l'usage et le consentement tacite seulement du législateur," n'est pas aussi respectable que celui que proclame un Statut? Tous les législateurs et les jurisconsultes répondent: oui. Ici, il y a plus; le droit, le privilège des catholiques a été reconnu par l'Etat; le législateur l'a sanctionné tous les ans et l'a proclamé hautement et formellement en l'inscrivant dans les archives et les Statuts du pays. Dans un ordre plus élevé, ce droit, ce privilège des catholiques reçoit une sanction encore plus forte par l'application d'une des règles du droit politique. Entre gouvernants et gouvernés, les devoirs et les obligations sont réciproques. Le pouvoir souverain au Nouveau-Brunswick a prélevé l'impôt sur l'Acadien; l'Acadien a eu le droit de lui demander en retour la sécurité dont la meilleure base est l'instruction religieuse. L'Etat a reconnu son obligation, l'a exécutée et en a gravé la durant preuse de longues années. Il demande encore l'impôt à l'Acadien, mais il lui refuse ce qu'il accorde aux autres. C'est une violation grossière et inique d'un droit, d'un privilège qui s'étaie sur le droit naturel, sur le droit politique et sur un usage auquel le temps et la sanction de l'Etat ont donné la force et la respectabilité d'une loi positive. C'était le cas prévu par la section 93 de l'Acte Constitutionnel et le gouvernement Fédéral aurait dû ne pas adopter les conclusions du rapport du ministre de la Justice.

La politique a ses exigences et il était peut-être nécessaire, pour ne pas laisser s'éclipser l'astre palissant de Sir John A. MacDonald, de livrer les droits de quelques pauvres Acadiens au fanatisme vorace de ces messieurs du Haut-Canada. C'est un calcul faux et une mauvaise politique. Dans un système assis sur le compromis et qui ne peut vivre que de l'équilibre des forces, il faut demander plus aux grands et aux riches qu'aux petits et aux pauvres. Autrement, nous arriverions à la politique sans Dieu qui ruine l'Europe et du moment où la force ou le nombre primera le droit, la Confédération dont nous attendions justement tant de bons résultats, aura subi son épreuve et fait son temps.

En supposant, ce qui est probablement plus juste et plus vrai, que le gouvernement Fédéral ait été de bonne foi et se soit cru obligé, pour respecter les libertés provinciales, de refuser son intervention en face de ce qu'il pense être une disposition bien claire, il n'en restera pas moins établi qu'une grande injustice a été commise et qu'il existe une déplorable anomalie, une désolante lacune dans l'agencement Fédéral et Local du nouveau système. Il est important, il est même urgent que les hommes politiques placés au timon des affaires voient à ce que ces chocs ne se renouvellent plus. Le nouvel édifice est leur œuvre; ils en ont garanti la solidité à leurs concitoyens et ils en seront responsables devant l'histoire.

J. A. MOUSSEAU.

Le malheureux qui a été brûlé dans l'incendie de la maison de M. Bayard n'est pas St. Jean, mais Joachim Sanscartier; et ce n'est pas l'huile de charbon qui est cause de cet accident; on ne connaît pas l'origine du feu. Ce n'est pas non plus sa belle-sœur que M. Bayard est parvenu à sauver, mais sa sœur mademoiselle Malvina Bayard.

SILHOUETTES LITTÉRAIRES.

J. C. Taché - G. de Boucherville - LaRue - Gérin-Lajoie - Fréchette - Routhier - Lemay - Chauveau - L'abbé Casgrain - Alfred Garneau - David - Marchand - Fabre - Carle - Tom - Marmette - E. Gérin - Sulte - Dunn - Mousseau - Faucher de Saint-Maurice - Montpetit - Bourassa - L'abbé Provencher - Dessaulles - LeMoine - Fiset - Legendre - Buies - Decelles - DeGuise - Royal - Provencher - Mme Lepron - Dansereau - Tassé, etc., etc.

A. GÉRIN-LAJOIE.

Nuda veritas.

Ottawa, la cité neuve, un pied dans la forêt, un autre en pleine civilisation; la ville des chantiers et des hommes politiques; l'hotellerie des voyageurs et la capitale de la puissance: Ottawa n'est pas sans charmes pour le visiteur, même après une excursion à Montréal et à Québec. La jeune capitale a sa physionomie propre, bien caractérisée: favorisée par la nature, elle est couronnée d'un monument qui ferait l'orgueil de plus d'une cité européenne.

Je faisais ces réflexions, l'an passé, en parcourant, pour la première fois, les rues de la ville. Les caprices de la promenade m'avaient conduit au bord de la chute du Rideau, où je m'étais arrêté pour contempler à mon aise le magnifique panorama qui, de cet endroit, se déroule sous les yeux.

A mes pieds tombait la nappe d'eau blanche et uniforme, si régulière qu'on dirait un rideau tiré sur la rive. Au bas de l'escarpement, coulaient, impétueuses, les vagues fauves de l'Ottawa gonflé par les eaux du printemps. La vue remontait jusqu'au delà du pont, d'où l'on apercevait les rapides, dont les flots de neige, bondissant de rochers en rochers, comme une furie échevelée, se précipitaient dans les Chaudières. Les sours grondements des chutes, mêlés aux bruits confus des scies de moulins, dont les bras d'acier se balançaient incessamment, descendaient jusqu'à nous avec les rafales de la brise. Les deux rives boisées de la rivière se découpaient en arêtes vives et gracieuses sur l'azur éclatant du ciel. A gauche se prolongeait, en serpentant jusqu'à l'horizon, la falaise escarpée sur laquelle est assise la ville d'Ottawa.

Mais l'objet qui attire l'attention, qui finit toujours par fixer les regards, c'est le Palais Législatif, dont les masses imposantes, appuyées sur la plus haute éminence, et surmontées de leurs aiguilles et de leurs toitures gothiques, dominent tout le paysage.

Pendant que je communiquais mes impressions à mon compagnon de flânerie, nous vîmes venir, de l'autre côté du Rideau, deux promeneurs, un monsieur et une dame, accompagnés de leur enfant, qui vinrent s'asseoir en face de nous, au bord de la chute, sur un gradin naturel formé par le rocher.

Il y avait un air de sérénité et de bonheur si calmes sur les figures de ces deux époux qui s'amusaient à voir jouer leur enfant à leurs pieds, qu'on se sentait heureux rien qu'à les regarder.

L'homme était de petite taille, bien pris des épaules, le corps long et les jambes courtes, ce qui le faisait paraître, lorsqu'il était assis, d'une taille moyenne. Il avait les cheveux, les favoris et les yeux bruns, une forte moustache d'une nuance plus claire, rien de saillant dans les traits encadrés dans une figure ronde. Cependant, avec cette apparence ordinaire, cette physionomie avait un charme qui ne pouvait provenir que d'une âme exquise; son regard et son sourire étaient d'une douceur inexprimable, et le timbre de sa voix, dont on ne saisissait qu'un murmure indistinct, paraissait aussi doux. En un mot, mon attention avait été entièrement captivée par l'air et les manières pleines de bonté et de bonhomie de cet étranger.

— Connaissez-vous cet homme, demandai-je à mon compagnon?

— Comment, dit-il, vous ne connaissez pas M. Gérin-Lajoie, le bibliothécaire des Communes!

— Ah! vraiment, c'est lui; son nom et ses écrits me sont connus depuis longtemps; mais je n'ai jamais eu l'avantage de le rencontrer.

— Il ne faut pas que vous quittiez Ottawa sans faire sa connaissance. Soyez chez moi demain à dix heures, et j'irai vous présenter à lui, à la bibliothèque.

M. Gérin-Lajoie est né à Yamachiche en 1824. Il fit des études brillantes au collège de Nicolet. Il n'était pas encore sorti de l'enfance, que les lettres étaient devenues pour lui une passion: la muse de la poésie chantait à son oreille des vers qui coulaient de sa veine facile comme l'onde de la fontaine.

Outre une foule de pièces fugitives, il écrivit, à l'âge de dix-huit ans, sa tragédie canadienne: *Le jeune Latour*, qui fut représentée au collège de Nicolet, et imprimée plus tard dans le *Répertoire National* .

Parmi bien des défauts, des inexpériences, il y a dans cette pièce, des scènes singulièrement frappées, des mouvements de passion qui surprennent chez un adolescent, auquel le théâtre était complètement étranger, et qui n'avait eu sous les yeux que de rares modèles.

Le passage de M. Lajoie au collège de Nicolet a fait époque dans le passé de cette institution.

Un jour, durant le grand silence de l'étude, il entendit gronder le canon de Saint-Denis et de Saint-Eustache; les cris lointains de la révolution de 1837 parvenaient jusqu'à son oreille. Les victimes de l'échafaud pendaient à la corde fatale; et il vit passer sur le fleuve les déportés canadiens qu'on traînait enchaînés sur la terre d'exil. Alors il détacha sa lyre suspendue aux grands pins de Nicolet, et il chanta, en pleurant, cette naïve ballade, si émue, si touchante, dans sa simplicité, qu'elle est devenue la plus populaire de nos chansons canadiennes, puisque *La Claire Fontaine* est d'origine française.

Un Canadien errant, etc.

Partout où il y a des Canadiens errants (hélas! on les compte par demi-million!) la ballade du poète nicolétain retentit et rappelle aux exilés la patrie perdue. On l'a entendue fredonnée dans les rues de Paris, et elle a réveillé les échos des Montagnes Rocheuses. Est-il un coin de l'Amérique du Nord où elle n'a pas été chantée?

Par un singulier caprice de poète, cette romance n'est composée que de rimes masculines, comme la traduction de la mélodie de Thomas Moore par M. Réal Anger.

La cloche tinte au vieux clocher, etc.

Aussi timide et plus humble qu'un enfant, Gérin-Lajoie rougit au moindre éloge; et tant il a peur d'entendre parler de ses écrits, que d'aussi loin qu'il aperçoit le titre d'un de ses livres, il fuit comme devant la gueule d'un pistolet.

Il eut pourtant, un jour, une jouissance d'auteur qui le fit arrêter: elle était si suave, si discrète! Il passait dans une rue déserte et pauvre d'un des faubourgs de Toronto, lorsqu'il entendit une douce voix de jeune fille sortir de la fenêtre ouverte d'une mansarde. Il crut reconnaître une note familière à son oreille. La voix était si mélancolique, la barcarolle si dolente, qu'il s'arrêta à l'angle de la rue et écouta. La voix disait:

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Va dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

Son cours classique terminé, Lajoie détacha sa ceinture verte, fit découper les nervures blanches de son capot, et vêtu de son habit vieux-neuf, l'escarcelle légère, il se rendit à Montréal, décidé à faire la conquête d'une robe d'avocat.

Ce furent de rudes années pour notre jeune clerc, pour vivre, à ses propres ressources. Il se fit correcteur d'épreuves au bureau de la *Minerve*. Bientôt il monta jusqu'au fait divers, et gravit enfin jusqu'au premier article. Mais avant d'arriver au fauteuil éditorial, que de durs combats n'eut-il pas à livrer contre la misère! Les propriétaires du journal oubliaient souvent de le payer; et Lajoie, plus timide que jamais, croyant que tout le monde voyait le vide de son estomac et les égratignures de son vêtement, ne se rendait au bureau la rédaction et n'en revenait que par des rues détournées.

Jours d'épreuves austères, mais précieux, qui trempent le caractère d'un homme. Honorable pauvreté pour celui qui a su la vaincre à force d'énergie, et frayer sa route en se rendant utile à ses concitoyens.

M. Lajoie a été l'un des fondateurs de l'Institut-Canadien de Montréal, dont il a été président pendant plusieurs années.

La phase politique que le Canada traversait alors était tourmentée de passions ardentes. Engagé au premier rang dans la mêlée, Lajoie eut à soutenir des fatigues qui finirent par altérer sa santé.

Autant pour s'instruire que pour se reposer, il fit un voyage aux Etats-Unis, où il séjourna pendant plusieurs mois. Il revint avec des notes et des observations qui rendirent ses travaux plus pratiques et plus utiles à son pays.

Nommé, en 1852, traducteur français de la Chambre d'Assemblée; puis assistant bibliothécaire, il occupa encore aujourd'hui la même position à la Chambre des Communes.

Auteur d'un *Cathéchisme politique mis à la portée du peuple*, il a été l'un des fondateurs et des directeurs des *Soirées Canadiennes* et du *Foyer Canadien*.

Ce fut dans l'une et l'autre de ces deux revues qu'il publia son histoire de *Jean Rivard*, dont nous laisserons faire l'éloge par une plume étrangère.

"We heartily wish that every young man in our Province who feels tempted to try his fortune in a foreign land, or in the more common of the learned professions, rather than win his way to independence by the cultivation of the soil, had an opportunity of perusing the pages of this admirable story. It details the hardships and success of the new settlers, points out sources of enjoyment and profit, and inspires the doubting or desponding by the prospects of approaching comfort and independence." W. ELDER. *Journal*, (St. John, N. B.)

En écrivant *Jean Rivard*, M. Lajoie n'a pas eu l'intention de faire un roman, il a simplement voulu personifier et dramatiser la vie du défricheur canadien; et il a admirablement réussi. Le plan de l'ouvrage est bien conçu, le style est naturel et gracieux, l'intérêt ne languit pas. *Jean Rivard* grandira avec le temps: c'est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action.

Gérin-Lajoie a des originalités de caractère aussi amusantes qu'innocentes. Savez-vous comment il a perdu l'habitude de chanter à demi-voix, quand il marche seul dans la rue? Pendant qu'il demeurait à Toronto, il se rendait, un beau matin, selon son ordinaire, à son bureau en fredonnant ses airs favoris, lorsqu'il s'aperçut qu'une troupe de petits gamins le suivaient en se le montrant du doigt, et en chuchotant tout bas: *Here is the man who sings! It is the man who sings!*

Devineriez-vous une des professions qu'il aurait le mieux aimées dans le monde? Je vous le donne en mille. Cherchez, fouettez-vous l'imagination; vous n'y êtes pas. Jetez votre langue aux chiens.

Vous le dirai-je?—Fondeur de cuillères! oui, fondeur de cuillères!... Vous riez! Ecoutez son explication.

Qui ne connaît l'histoire des frères Grimm, ces patients chercheurs, qui ont parcouru toute l'Allemagne pour retrouver et recueillir les traditions, légendes et chansons de leur patrie. Gérin-Lajoie rêvait le même projet.

—Pour mieux réussir, disait-il, dans une pareille entreprise, le meilleur moyen serait de se mettre fondeur de cuillères. Voyez-vous, on serait admis dans toutes les familles, même dans les campagnes les plus reculées, sans éveiller aucun soupçon; et, pendant qu'on aurait l'air occupé uniquement de son métier, on observerait le peuple chez lui, on saisirait ses mœurs sur le fait, dans leur état naturel; on interrogerait ses souvenirs. Il vous raconterait ses histoires, ses traditions, avec ces naïves expressions, avec ces paroles toutes crues de vérité, avec ces tournures simples, mais vives, dont lui seul possède le secret.

L'hilarité fut grande parmi la gente lettrée, lorsque Lajoie énonça, pour la première fois, son ingénieuse idée.

Il y a deux parts dans la vie de Gérin-Lajoie. L'homme d'aujourd'hui n'est pas l'homme d'autrefois.

Autrefois, c'était le poète, avec ses rêveries, avec ses chansons, avec ses enthousiasmes; c'était le journaliste, le polémiste qui écrivait l'article militant, chargé à mitraille, qui haranguait les électeurs sur la place publique.

Aujourd'hui, c'est l'homme de cabinet, calme, silencieux, méditatif, un livre de philosophie ou d'économie politique à la main, cherchant quelque nouveau moyen d'amener le progrès et le bonheur parmi les hommes; ou mieux encore, c'est le père de famille, heureux au foyer domestique, entouré de sa femme et de ses enfants, ayant toujours sur les lèvres une bonne et utile leçon, un conseil sage, un service à proposer pour faire plaisir à un ami; tout cela arrosé du vieux vin de la gaieté française.

L'utile a, peu à peu, envahi le domaine de la poésie.

Cependant, Gérin-Lajoie cultive encore, dans un coin de sa pensée, quelques fleurs d'illusion; il bâtit des châteaux en Espagne. Il a surtout un rêve qu'il caresse, qu'il choye, qu'il espère réaliser tôt ou tard.

Il voit, tout là-bas, dans une campagne retirée, paisible, ni trop loin ni trop près du village, une jolie ferme bien cultivée. Sur la ferme, une maison propre, ni trop grande ni trop petite, avec des arbres autour, un jardin et un verger.

Un petit vieillard, à cheveux grisonnants, parcourt ce do-

main, s'occupe d'améliorations, consulte ses voisins, leur parle de la récolte, d'un nouveau système plus économique de drainage ou d'assolement.

Lorsqu'il traverse la cour, les pigeons descendent du colombier, et viennent s'abattre autour de lui; un essaim de poules accourent manger, un caquetant, une poignée de grains qu'il leur jette, tandis que le coq, fièrement perché sur la clôture, chante à tue tête son *Canadien errant*.

Un beau soleil chaud de juillet ou d'août réjouit cette scène champêtre, douce comme une idylle.

La aitière passe parmi les vaches, et s'en retourne à la maison portant deux chaudières pleines de lait jusqu'au bord et couvertes de deux doigts d'écume, que les enfants enlèvent avec leurs mains.

Le petit vieillard caresse, en passant, sa génisse de race ayrshire qui se frotte tranquillement le dos le long de la barrière; il interroge les moissonneurs qui arrivent devant la grange avec une charette ployant sous les gerbes de blé, dont il écrase entre ses mains quelques épis pour s'assurer qu'ils sont beaux et bons.

Enfin, content de sa journée, il va s'asseoir sur sa galerie, et regarde, en souriant, le soleil se coucher, tout rouge, derrière le coteau.

Est-il nécessaire de dire que ce petit vieillard, c'est Gérin-Lajoie en personne?

Excellent homme! Si tout le monde était bon et parfait comme lui, on verrait reparaître l'Eden sur la terre.

PLACIDE LÉPINE.

Argenteuil, 26 Février 1872.

A TRAVERS MES LIVRES.

Vous avez lu comme moi l'étude remarquable que le *Canadien* publiait l'autre jour sur le lion—pas celui des forêts, qui s'est créé l'agréable réputation de roi des animaux, mais celui des salons, dont le prestige et la souveraineté, sans être aussi incontestables que ceux de l'autre, n'en sont pas moins très-considérables et très-prisées... par ces dames. Cette étude qui remet en quelque sorte dans le domaine courant de l'actualité cet éternel sujet de la grande vogue mondaine, et des héros qu'elle a marqués au front de son auréole, m'amène à vous entretenir aujourd'hui de celui qui fut pour ainsi dire le roi des lions, de George Brummell, dont la réputation en son temps, fut presque universelle.

Vous, mon cher ami, qui travaillez à vingt ans à faire votre droit, heureux des quelques dollars que votre père vous accorde pour payer votre pension et acquitter vos cours, il ne vous est jamais venu à l'idée de chercher à réussir par la toilette, et de rejeter loin de vous la coupe amère de l'étude des textes du code, pour vouer tous vos instants au perfectionnement de vos nœuds de cravates, de la coupe de vos gilets et de la physionomie de vos moustaches. Vous préférez le travail qui développe l'intelligence, au désœuvrement qui développe les mauvais instincts et les passions malsaines—et vous faites bien.

Mais tel ne fut pas l'avis de George Brummell, et ce succès que vous recherchez dans les nobles œuvres de l'intelligence, il le rechercha, lui, et remarquez qu'il l'obtint—en creusant jusque dans ses fondements, la question de la coiffure et des nœuds de cravates.

Brummell a eu son historien; le capitaine Jesse a publié sur lui deux volumes, que M. John Lemoine a critiqués dans un travail remarquable publié par la *Revue des deux Mondes*. Il est aussi beaucoup question de ce roi des dandies dans les *Mémoires* de Th. Baikes, qui ont fourni à M. Edmond Villetard, la matière d'une excellente étude, insérée dans la *Revue Contemporaine*, sous ce titre: *les mémoires d'un Snob*. Je devrai naturellement à ces deux écrivains français les quelques renseignements curieux que je vais mettre sous vos yeux.

Il paraît qu'il y a une vocation pour les lions comme pour les notaires, les avocats ou les médecins, car Brummell, simple fils d'un sous-secrétaire d'Etat, lequel était lui-même fils d'un confectionneur, se fit cependant fort remarquer au collège, non pas précisément dans l'art de traduire Homère et Horace, mais dans l'art de se coiffer et de ne pas croquer ses bas quand il pleuvait.

Voyez un peu le contraste, et comme la jeunesse prend son essor dans des voies divergentes, quand des destinées contraaires les appellent. Henry Brougham, qui joua un rôle si éminent dans la politique anglaise, à cette époque remarquable des Pitt, des Fox et des Sheridan, était né la même année que Brummell, 1778. Mais pendant que l'autre cultivait sa coiffure, lui, s'efforçait de briller sur un autre terrain, et il y réussissait si bien, qu'à onze ans, selon M. Mignet, il avait acquis une connaissance si subtile de la langue latine qu'elle lui valut un châtiment et un triomphe.

Mais l'anecdote citée par Mignet, dans la notice historique sur lord Brougham lue à la séance annuelle de l'académie des sciences morales et politiques en décembre dernier, cette anecdote, dis-je, est trop jolée pour que je ne vous la rapporte pas toute entière. Nous reviendrons après à Brummell:

Brougham avait onze ans et il suivait alors les leçons de la haute école d'Edimbourg, sous un maître rigide, Lucas Fraser, qui a eu pour élèves tous les jeunes Ecossais dont le nom a brillé dans les lettres, dans la magistrature, dans la politique, au commencement du siècle, depuis Walter Scott jusqu'à Jeffrey, Horner, Murray, les futurs collaborateurs de Henry Brougham à la *Revue d'Edimbourg*. L'écolier, trop raffiné, avait une page du plus pur anglais d'Addison à mettre en latin irréprochable, et il introduisait dans son thème quelques mots qui semblaient tirés de la basse et barbare latinité. Fraser l'en réprimanda. Mais comme l'écolier, rebelle à l'avertissement, prétendit que ces expressions étaient excellentes et qu'il avait eu raison de s'en servir, Fraser lui infligea deux punitions, l'une pour avoir employé du mauvais latin, l'autre pour avoir soutenu que c'était du bon. Le lendemain, Henry Brougham vint à l'école avec un tas de livres sur le dos et il montra que les expressions qui lui étaient reprochées comme barbares appartenaient à des écrivains du siècle d'Auguste. Fraser l'écouta, le complimenta, et, depuis ce jour, l'écolier châtifié fut salué comme le roi de l'école. On ne l'appelait plus que *l'écolier qui a battu le maître*.

Pendant ce temps-là, Brummell méritait de ses condisciples un autre surnom, celui de *buck Brummell* (*lapin Brummell*). L'un d'eux affirmait qu'il n'avait jamais été fouetté. "Or, ajoutait-il, un homme qui n'a jamais été fouetté, ne vaut pas le diable."

Il paraît qu'au collège d'Eton à Oxford, où était Brummell, on ne ménageait pas les verges.

A l'âge de 16 ans, notre héros fut nommé cornette dans le 10^e hussards; c'est alors qu'il eut l'occasion de se lier avec le Prince de Galles, qui fut depuis régent, puis George IV. Le jeune cornette avait l'esprit vif et caustique, des manières élégantes, une tenue remarquable, et il n'en fallait pas davantage pour attirer l'attention d'un prince, qui fut le premier gentleman de l'Europe, au dire de la jeunesse de ce temps-là; qui était le composé le plus extraordinaire de talent, d'esprit, de bouffonnerie, d'obstination et d'amabilité, suivant le duc de Wellington; qui était impétueux, violent et très-adonné aux plaisirs de la table, selon Thomas Raikes.

Brummell, qui comptait sur autre chose pour parvenir, faisait son métier de cornette en amateur; il ne reconnaissait sa troupe, disait-il, que grâce à un de ses hommes doué d'un nez bleu qui lui servait d'enseigne.

Capitaine à 18 ans, Brummell qui avait toutes les chances possibles d'avancement, quitta pourtant l'armée. Son régiment ayant été envoyé à Manchester, où s'épanouissait alors le coton dans toute sa splendeur, il ne voulut pas quitter Londres et donna sa démission. Votre altesse royale, dit-il au prince de Galles, sent combien ce serait désagréable pour moi. Songez donc un peu : Manchester !

Un an après, il entra en possession de sa fortune, qui s'élevait à 30,000 louis. C'était peu pour vivre en compagnie de cette riche aristocratie, sans cesse poussée à toutes les prodigalités par un prince qui dépensa plus de £100,000 pour sa garde-robe, et qui eût des habits qui coûtaient £300, tant il imposait à son tailleur de minutieux examens et d'innombrables retouches.

Brummell évitait, avant toute chose, l'excentricité dans la toilette. Le matin, des bottes et des pantalons, une redingote et un gilet de couleur claire; le soir, un habit bleu, un gilet blanc, des pantalons noirs boutonnés très-serrés sur la cheville, des bas de soie et le claqué. Quant à la cravate, oh ! la cravate, c'était l'article important de ce *man of the old school*, de cet *arbitrator elegantiarum*, comme l'appelaient Raikes.

Il y avait, disait-on à cette époque, trois hommes dans le monde : Napoléon, Byron et Brummell; Napoléon régna dans le domaine de la politique, Byron dans celui de la poésie, Brummell dans celui de la toilette. Si Napoléon fit le Code qui porte son nom, Brummell introduisit l'empois dans les cravates. Et quel soin pour mettre cette cravate; écoutez le capitaine Jesse : "Brummell ne mettait point sa cravate à l'épreuve, en essayant s'il pouvait en soulever les trois quarts en la tenant par un coin sans la faire plier; mais quand le nœud n'était pas fait convenablement du premier coup, il la jetait immédiatement. La méthode à l'aide de laquelle il obtenait cet important résultat, m'a été communiquée par un de ses amis, qui avait souvent été témoin oculaire de cette opération. Le col, qui était fixé à la chemise, était si grand, qu'avant qu'il fut replié, il cachait complètement sa tête et sa figure, et la cravate blanche avait au moins un pied de haut. Le premier coup d'archet était donné au col de chemise que Brummell repliait à la mesure convenable; puis alors, debout devant la glace, et le menton relevé le plus haut possible, par la pression douce et graduelle de la mâchoire inférieure, il rabaisait la cravate à des dimensions raisonnables, la forme de chaque pli successif étant donnée par la chemise qu'il venait de rabattre."

L'opération de la toilette, et surtout l'institution du nœud de la cravate, étaient considérées par le beau comme si importantes, si capitales, que l'héritier présomptif de la couronne avait seul obtenu, pendant longtemps, la faveur insigne d'assister à son petit lever, et d'être initié aux mystères de la toilette.

Du reste, Brummell avait d'autres qualités, et de celles qui posent un homme dans le monde, même de nos jours. Il dessinait, faisait de la musique et des vers, et dansait en perfection. Il était aussi très-gai compagnon, et toujours d'agréable humeur.

Brummel était fat, de cette fatuité terrible qui a fait dire à je ne sais plus qui :

J'aime mieux vingt procès, qu'un fat dans ma maison.

Je vais vous en donner un exemple, toujours d'après son biographe : "Brummell entra, un matin, dans la chambre d'un de ses nobles amis, chez lequel il était en visite, et lui dit avec beaucoup de chaleur et d'apparence de sincérité, qu'il était fâché, très-fâché, de le quitter, mais qu'il fallait absolument qu'il partit.

— Eh ! mais, dit son hôte, vous deviez rester un mois.
— C'est vrai, mais il faut absolument que je parte.
— Mais pourquoi ?
— C'est que, voyez-vous, je suis amoureux de votre femme.
— Qu'est-ce que cela fait, mon cher ? J'ai été comme vous. Mais, est-elle amoureuse de vous ?

Le beau hésita, et finit par répondre à demi-voix : je crois que oui.

— Oh ! alors, dit le mari, prenez la poste.
Qu'en dites-vous ?

Mais, je vois que j'ai atteint la limite d'espace que je me suis fixé, et comme il me reste encore une ample moisson de choses intéressantes sur le sujet, j'en continuerai le développement dans ma prochaine.

UN SOLITAIRE.

COURS PUBLIC À L'UNIVERSITÉ LAVAL.

IV.

DE LA LOI NATURELLE.

Après avoir résumé les fausses théories de certains philosophes, qui placent l'origine du droit dans la jouissance, dans la force, dans l'utilité ou dans la sociabilité, et avoir rappelé à ses auditeurs que le véritable système, le seul admissible, est celui qui rattache l'homme à Dieu et par sa création et par sa fin, M. l'abbé B. Paquet continue ses savantes explorations et en vient à l'examen de la loi naturelle.

La droite raison, d'accord avec la foi, nous dit qu'il y a un Dieu distinct de cet univers, subsistant en lui-même et par lui-même, ne reconnaissant aucun supérieur, et par conséquent n'étant soumis à aucune loi. Donc Dieu a créé le monde, non pas en vertu d'une loi, mais librement : sa volonté, voilà sa loi suprême.

Bien que Dieu soit infini en puissance, il ne peut cependant rien faire qui tende à nier sa nature, ou à contredire quelques-unes de ses perfections. Sa sagesse doit donc se manifester

dans ses œuvres, et par conséquent il faut que l'ordre règne dans tout l'univers sorti de ses mains. Or, l'ordre ne règne que par la loi. Donc Dieu a dû donner une loi aux créatures.

Mais cette loi n'est pas la même pour les êtres privés de raison que pour la créature raisonnable. Les premiers sont conduits à leur fin par une loi qui nécessite les actions, leurs mouvements. L'homme, au contraire, composé d'un corps et d'une âme, a reçu une loi qui émane de la raison divine, qui s'adresse à la raison humaine, et qui ne fait qu'imposer une obligation morale, sans porter aucun préjudice au libre arbitre que Dieu lui a donné.

Tous ceux qui nient l'existence de Dieu, ou la liberté de l'homme, nient également la loi morale de la nature humaine, et prétendent que l'homme n'a d'autre règle que la loi physique de l'être dépourvu de raison.

Ces vérités, une fois admises, il est facile de prouver l'existence de la loi morale naturelle. Il suffit de répondre à ces deux questions : Dieu pouvait-il donner une loi à la créature raisonnable ? Et si Dieu possède ce pouvoir, devait-il établir cette loi ? — Que Dieu pût donner une loi morale aux êtres raisonnables, cela est évident, puisque Dieu est l'Être parfait, et par excellence, et que par conséquent la toute-puissance doit être et est l'une de ses perfections.

Mais si Dieu est l'Être par excellence, il doit posséder aussi nécessairement la sagesse et la bonté. Donc il devait donner une loi aux êtres raisonnables, une loi qui fut en harmonie avec ses perfections. Et en effet, Dieu ne saurait agir sans avoir une fin. Mais quelle fin Dieu a-t-il dû se proposer en créant l'homme ? Lui-même, sa gloire. Pourquoi ? Parce que Dieu est la seule fin qui soit proportionnée à l'action divine. Donc Dieu a créé l'homme pour lui-même, pour sa propre gloire ; en d'autres termes, Dieu est la fin de l'homme, le terme qu'il doit atteindre.

Si Dieu, être infiniment sage, a donné à l'homme une fin, il a dû lui indiquer le moyen de l'atteindre, lui donner une règle, une loi à suivre. Cette loi devait être conforme à la nature humaine. Or, l'homme est un être raisonnable et libre. Donc la loi que Dieu lui a donnée ne doit pas déterminer ou nécessiter ses actions, mais seulement indiquer leur direction, elle laisse à l'homme le pouvoir, la faculté de la suivre ou de ne la pas suivre, tout en le liant par une obligation morale.

M. l'abbé B. Paquet confirme cette doctrine par une magnifique citation de S. Thomas, l'ange de l'école, le fidèle écho de la révélation et de la raison, celui dont Lacordaire disait avec tant de justesse : "Quand on a étudié une question, même dans les grands hommes, et qu'on recourt ensuite à S. Thomas, on sent qu'on a franchi plusieurs orbes d'un seul coup, et que la pensée ne pèse plus." Le saint Docteur démontre, avec sa lucidité et sa profondeur ordinaires, que la lumière de la raison naturelle par laquelle nous distinguons le bien du mal, ce qui est le propre de la loi naturelle, n'est rien autre chose que l'impression de la lumière divine en nous. D'où il est évident que la loi naturelle n'est rien autre chose qu'une participation de la loi éternelle dans la création raisonnable. Ici le professeur fit incidemment l'éloge de la méthode scholastique, méthode si propre à donner de la justesse et de la précision aux idées, à faire distinguer le vrai du faux dans les propositions, mais aussi bien souvent décriée par les hérétiques et par tous ceux qui ont intérêt à glisser secrètement leurs erreurs sous le manteau de la vérité.

Cicéron lui-même, éclairé des seules lumières de la droite raison, avait déjà enseigné que la loi naturelle découle de cette loi suprême établie pour tous les siècles, avant qu'aucune loi n'eût été écrite, avant qu'aucune cité n'eût été fondée; que cette loi n'est pas le fruit de l'imagination ou de la volonté commune des peuples, mais quelque chose d'éternel et de divin, qui doit régler le monde entier par la sagesse des commandements et des défenses. On est étonné de trouver chez un payen une doctrine plus saine que chez nos prétendus philosophes modernes qui, n'ayant pas voulu accepter les lumières de la révélation, se sont égarés dans leur impiété et ont perdu même les lumières de la raison.

Mais si cette loi naturelle existe, il s'en suit donc que l'homme n'est pas indépendant; qu'il a le devoir d'accomplir cette loi et de s'y conformer; qu'il n'est pas libre de la violer, ou plutôt qu'il n'en a pas le droit, car par son libre arbitre, il peut toujours se déterminer à la suivre ou à ne la pas suivre. Donc aussi la liberté de l'homme n'est pas illimitée; elle est restreinte par cette loi et cela est conforme à la nature de son être qui est borné.

On dit tous les jours : la pensée est libre. C'est vrai, mais à une condition, c'est qu'elle demeure soumise à la loi, c'est-à-dire à la raison, qui est sa règle, son guide, sa reine, et qui lui dit que sa liberté peut se mouvoir à l'aise dans le domaine du vrai : tel est le champ si vaste et si riche qu'elle peut explorer, mais qu'elle ne doit pas franchir. Également la volonté est libre : oui, mais à la condition qu'elle demeure soumise à sa loi, la raison, et qu'elle ne s'écarte pas de son domaine, qui est le bien : autrement elle s'égarerait misérablement. La vraie liberté est celle que règle et domine la loi morale.

Toute loi ordonne et défend. La loi naturelle fait les deux; elle ordonne de faire le bien et elle défend de faire le mal. *De vita à malo et fac bonum*. Ce sont là des vérités premières, des principes fondamentaux, qui sont laconiques, il est vrai, mais évidents par eux-mêmes, et contenant dans leur brièveté tous les préceptes du Décalogue, tous les devoirs de l'homme envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même.

Cette loi qui commande à l'homme de faire le bien et d'éviter le mal, suppose donc qu'il peut distinguer le bien du mal, le juste de l'injuste. Ici le professeur se pose une question : quel est le bien de l'homme ? ou d'une manière plus générale : quel est le bien d'un être quelconque ? — Tout ce qui est conforme à sa nature. S'agit-il d'un être inorganique ou d'un végétal ? son bien, c'est sa conservation tel qu'il est, c'est la continuation de son existence. S'agit-il d'un animal ? son bien, c'est non-seulement sa conservation, mais encore la satisfaction de tous ses instincts, de tous ses appétits.

Dans l'homme se retrouvent tous les instincts, tous les appétits de l'animal. Allons-nous conclure de suite que son bien sera de les satisfaire ? oui, si à côté de cette nature animale, il n'y avait pas la nature raisonnable. Je pense ! et comme dit le poète :

La pensée, éclatante lumière,
Ne peut sortir du sein de l'épaisse matière
J'entrevois ma grandeur : ce corps lourd et grossier
N'est pas tout mon être, n'est pas moi tout entier.

A cette autre nature, spirituelle, raisonnable et libre, qui est en moi, ou plutôt qui est véritablement moi, il faut le bien de l'être libre et intelligent; il lui faut le vrai, le bien, l'ordre, et la justice. Souvent il y a conflit entre ces deux natures, dont les tendances et les aspirations sont si opposées : quelle

est celle qui doit tenir le sceptre et commander ? Sans doute ce sera la plus noble, celle dont l'activité n'est pas limitée par ce monde visible, et qui peut s'élever jusqu'à Dieu. La raison ne doit donc pas accorder à l'homme animal tout ce qu'il demande, mais seulement tout ce qui est licite, ce qui ne saurait rompre le lien qui unit l'homme à Dieu.

Cette loi est inhérente à la nature de l'homme; elle en fait partie, et diffère essentiellement de la loi surnaturelle qui perfectionne cette nature. Le texte de cette loi se trouve dans la raison, et est connu de tous. Elle se développe en proportion des progrès de la raison, et elle n'est complète dans chaque individu que lorsque la raison elle-même est parvenue à son entier épanouissement.

Aucune loi n'oblige avant d'être promulguée. La promulgation de la loi naturelle existe par là même que Dieu l'a placée dans le cœur des hommes pour qu'ils la connaissent naturellement, dit St. Thomas d'après l'Apôtre St. Paul. Dieu devait une loi à la nature humaine; il la devait complète, efficace, à la portée de tous. Il ne la fait pas connaître par des moyens extérieurs, par des édits, par des héraults, mais par la lumière de la raison que Dieu a déposée en nous, et qui nous initie à cette loi. Cette promulgation ne se fait pas une fois pour toutes; elle se répète, pour ainsi dire, à chacune de nos actions par la voix d'un juge intérieur, incorruptible, qui s'appelle la conscience. Ce juge rappelle sans cesse cette loi à notre esprit, en même temps qu'il l'éclaire, lui fait distinguer le juste de l'injuste, et condamne ou applaudit suivant que la loi est violée ou observée.

La loi naturelle, base et fondement de toutes les autres lois, a besoin d'une sanction spéciale. Aussi cette sanction ne se borne-t-elle pas à la vie présente; elle s'étend encore à la loi sa véritable sanction, et par conséquent la détruire. Sur la terre l'homme trouve déjà une sanction de la loi naturelle dans la tranquillité ou les remords de la conscience, de même que dans le bon ou le mauvais témoignage que rendent de lui ses semblables, suivant qu'il pratique la vertu ou qu'il marche dans les sentiers du vice.

Mais cette sanction est imparfaite et ne saurait suffire pour comprimer la violence des mauvaises passions et des pervers instincts de l'homme.

Il faut donc une autre sanction, plus parfaite, plus proportionnée aux grands sacrifices que réclame quelquefois l'accomplissement de la loi, et qui reçoive toujours son application : c'est celle de l'autre vie. "Car, comme dit M. Baintain, il y a là haut quelqu'un et non pas seulement quelque chose. Les faux philosophes veulent toujours avoir affaire à quelque chose, et jamais à quelqu'un. En effet, c'est plus commode, parce que de quelque chose on fait parfois peu de chose, et souvent rien. Mais quelqu'un, c'est plus embarrassant; ne fût-ce que mon égal, il faut que je compte avec lui. Mais si ce quelqu'un est mon supérieur, si c'est le Tout-Puissant, Dieu lui-même, tel que je suis obligé de le concevoir par l'idée même de l'Être infini, s'il m'impose une loi, il veut apparemment qu'elle soit observée, et il sera mon juge. Alors c'est lui qui comptera avec moi."

Cette sanction de l'autre vie nous fait comprendre pourquoi des hommes qui pourraient vivre au sein des honneurs et de la populeuse, aux dépens de leurs semblables, s'exposent au contraire à perdre biens et honneurs, la vie même pour des personnes qui leur sont chères, pour le maintien du droit et de la justice, ou pour le bien de la patrie.

La loi naturelle est immuable, puisqu'elle émane de Dieu, de sa loi éternelle dont elle n'est qu'une application, et qu'elle fait pour ainsi dire, partie de nous-mêmes. Elle est antérieure à toute loi positive, indépendante de tout fait humain, et ne saurait en aucune façon être modifiée ou abrogée. Aussi toutes les lois positives divines, soit de l'ancienne soit de la nouvelle alliance, sont-elles toujours en parfaite harmonie avec la loi naturelle, elles ne la contredisent jamais. Et cela est bien évident, puisque Dieu ne saurait se contredire lui-même. Donc aucune loi, si elle veut être juste, ne doit pas porter atteinte à cette loi fondamentale de la nature humaine.

M. l'abbé Paquet termine sa leçon par la citation des paroles suivantes, empreintes d'une véritable et profonde philosophie, et qui résument si bien les principaux caractères de la loi naturelle. "Il n'est pas permis de retrancher quelque chose de la loi naturelle, ni d'y rien changer, et bien moins de l'abolir entièrement. Le sénat, ni le peuple ne saurait en dispenser. Elle s'explique d'elle-même, et ne demande point d'autre interprète; elle n'est point autre à Rome, et autre à Athènes; elle n'est point autre aujourd'hui, ni autre demain.

C'est la même loi éternelle et invariable qui est donnée à toutes les nations, en tout temps et en tous lieux, parce que Dieu, qui en est l'auteur et qui l'a lui-même publiée, sera toujours le seul maître et le seul souverain de tous les hommes. Quiconque violera cette loi, renoncera à sa propre nature, se dépouillera de l'humanité et sera, par cela même, rigoureusement puni de sa désobéissance, quand même il éviterait tout ce que l'on appelle ordinairement supplice."

Vous seriez peut-être curieux, ajoute le professeur, de savoir quel est l'auteur de ces magnifiques paroles ? Sans doute vous êtes portés à les attribuer à quelque écrivain chrétien, à quelque Saint Père : eh bien ! détrompez-vous, elles sont de Cicéron. Et vous voyez, une fois de plus que la droite raison, même lorsqu'elle n'est pas éclairée des lumières de la révélation, peut parvenir à la connaissance des principes fondamentaux de la loi naturelle, suivant la doctrine de St. Paul.

UN AUDITEUR.

LAC NICOLET.

Ce lac est situé principalement dans South Ham, comté de Wolfe, Québec. Il a environ quatre milles et demi de long. Il est la source de la rivière Nicolet qui coule du Sud-Ouest. Bien qu'il donne naissance à une rivière assez considérable, il est cependant peu navigable et de petits bateaux seuls peuvent y arriver.

TAMBOURINE.

C'est l'œuvre d'un jeune artiste franco-belge du nom de P. de Conink, qui après avoir obtenu les premiers prix dans les concours de Belgique, alla à Paris et gagna la médaille d'or dans les expositions de 1866 et 1868.

On dit que le vent est si fort dans le Colorado que lorsqu'un homme perd son chapeau, il télégraphie à la station voisine pour l'arrêter.

7^{ÈME} CONVENTION NATIONALE DES CANADIENS ÉMIGRÉS,

TENUE A WORCESTER, MASS, LES 15, 16, ET 18 SEPTEMBRE 1871.

Portraits des Délégués.

No. 1.—FERD. GAGNON.—Président de la Convention. Rédacteur et Administrateur de l'*Étendard National*, édition de l'*Opinion Publique* pour les États-Unis. Délégué de Concord, N. H., et Délégué honoraire des Sociétés St. Jean-Baptiste de Cohoes, N. Y., et de Haverhill, Mass. Né à St. Hyacinthe, P. Q., le 8 juin 1849. Aux États-Unis depuis le 7 janvier 1868.

No. 2.—ALEXANDRE BENGLEY.—Vice-Président de la Convention. Président de la Société St. Jean-Baptiste de Chicago, dont il était le Délégué. Une des victimes de l'incendie qui a détruit cette ville. Ses pertes ont été de \$22,000. Il est à rétablir dans le commerce des hardes faites, sa position d'homme indépendant. Il a été Echevin de la ville de Chicago. Né à Laprairie, P. Q., le 15 Mai 1828. Maintenant Vice-Président du Comité Exécutif de la prochaine Convention et Trésorier de l'Union Canadienne de Secours Mutuel.

No. 3.—FRED. HOUBE.—Secrétaire de la Convention. Ex-rédacteur du *Protecteur Canadien* et maintenant Rédacteur et Administrateur de l'*Avenir National* de St. Albans, Vt. Délégué de la Société St. Jean-Baptiste de St. Albans. Elu Secrétaire-Correspondant de l'Union Canadienne de Secours Mutuel. Né le 23 Septembre 1847, à la Rivière-du-Loup (en haut) P. Q.

No. 4.—JOSEPH LEBŒUF.—Trésorier de la Convention.—Elu Secrétaire-Correspondant du Comité Exécutif pour la prochaine Convention. Président Honoraire de la Société St. Jean-Baptiste de Cohoes, N. Y., et Délégué de cette société. Délégué honoraire de la Société de Haverhill, Mass. Aux États-Unis depuis 1847. Avocat en 1865. Elu juge de la ville de Cohoes, pour affaires civiles au montant de \$200 et au-dessous, en 1870, pour le terme de 4 années. Né à St. Hugues, comté de Bagot, P. Q., en 1838.

No. 5.—EDOUARD N. LACROIX.—Président du Comité Exécutif pour la prochaine Convention, et Président de l'Union Canadienne de Secours Mutuel. Très-populaire et très-riche. Un patriote dans toute la force de l'expression. Président de plusieurs sociétés. Délégué de l'Association St. Jean-Baptiste de Détroit, Michigan. Écrivain populaire, au style abondant et nerveux. Né à Montréal, P. Q., le 16 Septembre 1812.

No. 6.—CH. MOUSSETTE.—Ex-Président de l'Union de secours Mutuel. Délégué de Brooklyn et de New-York. Riche. Véritable architecte. C'est lui qui a construit les escaliers du vapeur St. John et qui a fabriqué les ornements de marqueterie du Drew. Né en 1823, à St. Mathias, comté de Rouville. Aux États-Unis depuis 1848.

No. 7.—ANTOINE MOUSSETTE. Propriétaire Editeur de l'*Avenir National* de St. Albans, Vt. Délégué de la Société St. Jean-Baptiste de St. Albans, dont il a été le principal fondateur et plusieurs fois Président. Né à St. Césaire, P. Q., en 1833.

No. 8.—A. D. LAPIERRE.—Trésorier du Comité Exécutif pour la prochaine Convention. Président et délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Springfield, Mass. Aux États-Unis depuis 1846. Né le 30 janvier 1823, à l'Épiphanie, P. Q. Constructeur de mouvements. Emploie 115 hommes à son service.

No. 9.—P. LUDGER PAQUETTE.—Vice-Président de l'Union de secours mutuel. Président et délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Worcester, Mass. Né à St. Pie, P. Q., le 9 Octobre 1840.

No. 10.—JOSEPH MARCHESAULT.—Délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Worcester, Mass, dont il a été plusieurs fois Président. Né à St. Antoine, P. Q., le 6 Août 1836.

No. 11.—CYRILLE PAQUETTE.—Délégué de la Société de Worcester, Mass., dont il a été le Président. Né à St. Pie, P. Q., le 1er Novembre 1834.

No. 12.—A. F. ROULEAU.—Président et délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Troy, N. Y.

No. 13.—ALPHONSE PARÉ.—Secrétaire-Archiviste de l'Union de Secours mutuel. Délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Biddeford, Maine, dont il est Président honoraire. Né à Montréal le 5 Août 1840.

No. 14.—H. J. LORD.—Délégué de l'Institut-Canadien de Biddeford, Maine, dont il a été fondateur et Président. Aux États-Unis depuis 1854. Né à St. François-du-Lac, P. Q., le 28 Juin 1839.

No. 15.—H. T. ST. ONGE.—Délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Danielsonville, Conn., dont il est Président. Né à Ste. Marie de Monnoir, P. Q., le 30 Mai 1843.

No. 16.—ÉLZÉAR LUSSIER.—Membre adjoint du comité de l'Union de Secours Mutuel. Délégué de la Société de Nashua, N. H. Né à St. Damase, P. Q., le 28 Avril 1838.

No. 17.—ALEXANDRE FONTAINE.—Délégué de la "République Canadienne" de Glen's Falls, N. Y. Né à St. Charles, P. Q., le 19 Août 1836.

No. 18.—F. X. CASAVANT.—Délégué de la Société de Southbridge, Mass. Né à St. Damase, P. Q.

No. 19.—J. P. JACQUES.—Délégué de la Société de Southbridge, Mass.

No. 20.—JOS. LESAGE.—Délégué de la Congrégation Canadienne de Worcester, Mass. Né à St. Guillaume d'Upton en 1836.

No. 21.—FREDERICK MOREAU.—Délégué de Brooklyn, N. Y. Aux États-Unis depuis 1837. Né à la Rivière-du-Loup (en haut) le 15 Octobre 1816.

No. 22.—EUSÈBE PELLETIER.—Ex-Vice-Président de l'Union de Secours Mutuel. Délégué de Woonsocket, R. I. Né à Nicolet en 1820.

No. 23.—LÉANDRE BOUDREAU.—Secrétaire-Archiviste du Comité Exécutif pour la prochaine Convention. Délégué de la Société de Marlborough, Mass. Né à St. Athanase, P. Q., le 30 Janvier 1834.

No. 24.—GEO. BATCHELOR.—Ex-Secrétaire de l'Union de Secours Mutuel. Né à Québec en 1823.

No. 25.—ONÉSIME FAUCHER.—Délégué de la Société de Millbury, Mass., dont il est Vice-Président. Né à Bécancour en 1836.

No. 26.—ALEX. MARTIN.—Président et Délégué de la Société de Millbury, Mass. Né à St. Judes, P. Q., le 9 Septembre 1844.

No. 27.—JOSEPH THÉRIAQUE.—Délégué de Millbury, Mass. Né à l'Acadie, P. Q., en 1836.

No. 28.—P. C. CHATEL.—Délégué de la Société de Northampton, Mass., dont il a été Président. Né à St. Hyacinthe, P. Q., en 1837.

No. 29.—P. M. LEPROHON.—Délégué de la Société St. Jean-

Baptiste de New-York. Dentiste à Brooklynn. Né à Montréal en 1836. Aux États-Unis depuis 1852.

No. 30.—DR. NAPOLÉON JACQUES.—Délégué de la Congrégation de Worcester, Mass. Né à Lapréntation, P. Q., le 8 Décembre 1841.

No. 31.—DR. Z. ROUSSEAU.—Délégué de Springfield, Mass. Né à Trois-Rivières, le 26 Août 1846.

No. 32.—LOUIS BENOIT.—Président et délégué de la Société de Manchester, N. H. Né à St. Hyacinthe le 15 Décembre 1831.

No. 33.—E. BELLEFEUILLE.—Président honoraire et délégué de la Société St. Jean-Baptiste de Haverhill, Mass. Né à Yamachiche en 1834.

No. 34.—CAMILLE MARION.—Délégué de la Société de Haverhill, Mass. Né à St. Jacques de l'Acadie en 1841.

No. 35.—LOUIS LOISELLE.—Membre du Comité de l'Union de Secours Mutuel. Délégué de la Société de Fitchburgh, Mass. Né à Ste. Philomène en 1845.

No. 36.—L. A. JACQUES.—Délégué de la Société de Fitchburgh, Mass. Né à St. Barthelemy en 1840.

No. 37.—V. W. LAMOURÉUX.—Délégué de la Congrégation de Southbridge, Mass. Né à St. Ours, P. Q., le 17 Août 1838.

No. 38.—GEORGE J. LAMOURÉUX.—Délégué de la Congrégation de Southbridge, Mass. Né à St. Judes en 1836.

No. 39.—M. A. COMEAU.—Délégué de Springfield, Mass. Né à la Pointe-du-Lac, en 1840.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Le travail des partis devient de plus en plus actif et public. De tous côtés on s'organise, on se compte et on se prépare à la lutte qui paraît inévitable. On a parlé d'un complot bonapartiste; plusieurs généraux restés fidèles à Napoléon devaient disperser l'assemblée nationale, à la tête d'une partie de l'armée et proclamer l'empire. Les républicains s'assemblent et l'Internationale s'agit sous terre. Les monarchistes cherchent à s'entendre, à unir les deux branches de la Maison Royale. Un manifeste a été fait et des députations ont été envoyées à Anvers, Belgique, où le comte de Chambord se trouvait depuis quelque temps. Voici ce que disent les dépêches à ce sujet:

La réunion des Légitimistes à Anvers augmente tous les jours et devient formidable. Elle n'est limitée à aucune nationalité, bien que les français y soient supérieurs en nombre. Les Légitimistes Allemands et Espagnols sont bien représentés. L'ex-Roi de Hanovre est arrivé hier avec un nombre considérable de ses partisans. Les principaux Ultramontains d'Italie, d'Allemagne et de France se rendent aussi en foule dans cette ville. On dit qu'une harmonie parfaite existe entre tous et que les chefs étudient les moyens de rétablir tous les souverains détrônés.

Les dépêches ajoutent que l'affluence des monarchistes à Anvers est devenue si considérable que les autorités de la ville ont été obligées d'intervenir pour éviter des désordres.

PRUSSE.

On dit que les Prussiens se préparent à faire une autre campagne en France. Ils s'attendent que le gouvernement de M. Thiers va être bientôt renversé et que Bismark sera obligé d'avoir recours à la force pour faire payer à la France les trois milliards qui restent dus à la Prusse.

BISMARCK MENACÉ.

Une dépêche à laquelle il ne faut pas ajouter trop grande foi annonçait, la semaine dernière que quelqu'un voulait assassiner Bismark. Voici cette dépêche curieuse:

On annonce officiellement, qu'un apothicaire, qui réside à Posen, a été arrêté à Berlin, sous soupçon, d'avoir pour but l'assassinat du prince. Cet homme est polonais et catholique, et a servi dans les zouaves pontificaux. Il est venu de Posen en cette cité, depuis peu de jours, et en route il a dit qu'il tuerait la vie du prince à son arrivée ici. On a trouvé un pistolet sur la personne du prisonnier, ce qui démontre sans l'ombre d'un doute qu'il avait l'intention de mettre son projet à exécution.

ANGLETERRE.

Une note contenant la décision du gouvernement anglais a été remise au Président des États-Unis, et le secrétaire Fish y a répondu immédiatement, dit-on, on croit que le ton de la note anglaise est très-doux et que les Américains maintiennent leur position.

Les embarras de l'Angleterre s'aggravent tous les jours. Partout aux Indes, en Australie, dans toutes les colonies elle perd du terrain. Menacée dans ce qu'elle a de plus cher, ses possessions dans l'Inde, elle lachera tout le reste pour les conserver, pour écraser la rébellion aussitôt quelle éclatera. On sait que l'Angleterre règne là sur 150 millions d'hommes qui peuvent d'un moment à l'autre se soulever. L'assassinat de Lord Mayo est un lugubre présage. L'Irlande fermentent toujours et Sir Charles Dilke continue ses attaques contre la monarchie dans les assemblées publiques où l'excitation est souvent considérable.

IRLANDE.

Plusieurs évêques pressent le Pape de convoquer le Concile Œcuménique à Trente dans le Tyrol.

Le gouvernement autrichien ne paraît pas disposé à permettre au Pape de réunir le Concile dans ses États.

Si le Pape réussit dans sa demande, il ne présidera pas en personne les sessions du Concile, mais il restera à Rome et se fera représenter par un Cardinal.

Les autorités ecclésiastiques et les congrégations religieuses à Rome sont tous les jours molestées par le gouvernement italien qui s'empare, sans scrupule des églises et des couvents. Partout la situation est tendue.

L. O. D.

UN COUP MANQUÉ.—Un homme de 70 ans, demeurant près de New-Port, dans le Wisconsin, ayant eu une querelle avec sa femme, prit son fusil et déclara qu'il allait incontinent se suicider. Il se rendit dans la cour, s'étendit par terre dans un endroit où on pouvait l'apercevoir de la maison, déchargea son fusil en l'air, puis resta là sans remuer pendant une heure, durant laquelle il eut un œil tourné vers la fenêtre et la porte de la maison, croyant à chaque instant voir arriver sa femme atterrée de douleur. Mais il fut amèrement trompé car personne ne vint voir s'il s'était fait ou non sauter la cervelle. C'était trop fort pour le bonhomme, il se releva furieux, se rendit à la maison et fit passer un mauvais quart d'heure à sa vieille et aux enfants, pour les punir de n'être pas sortis de la maison lorsqu'il s'était tué!

OTTAWA, 16 février 1872.

Monsieur Placide Lépine, Argenteuil.

Mon cher monsieur,

J'étais justement aux prises avec cette vie de bureau que, selon vous (et votre devise est *nuda veritas*), je subis sans m'y accoutumer, lorsqu'un ami est venu me présenter un numéro de l'*Opinion Publique*, ouvert à l'endroit où se lisent en titre les mots: *silhouettes littéraires*.

J'étais occupé, et j'allais déposer le journal sur le coin d'un pupitre, quand celui qui me l'avait mis en main me dit, avec un sourire empreint d'un invitant embarras: lisez, c'est étrange!

Je lus le portrait que vous savez, et, voyez où vous m'avez fourré, j'en suis à m'examiner, pour découvrir si votre écrit n'a pas été pour moi une occasion prochaine de vaine complaisance.

Vous parlez en termes si flatteurs de la *Pléiade Rouge*, que je crois devoir, en honneur, vous informer (c'est le sujet de ma lettre) que cet écrit est une œuvre commune à un ami, que je ne suis pas autorisé à vous nommer, et à moi. L'idée première, le titre, l'ordonnance et la moitié de l'exécution sont de moi, l'autre moitié et le pseudonyme de Gaspard Lepage sont de mon collaborateur.

Comme renseignement littéraire, je vous dirai que chacun de nous deux a fait sa part sans le concours de l'autre, en sorte que le fond et la forme de ce qui appartient à l'un lui appartient tout entier. Mon ami et moi passons, dans notre petit monde des lettres canadiennes, pour avoir des qualités et des défauts diamétralement opposés et très-saillants: cependant, personne de ceux qui ont parlé de cet écrit n'a encore découvert, de lui-même, aucun signe de la dualité que je vous indique.

Tandis que je suis en correspondance avec vous, permettez-moi de vous signaler deux erreurs de fait qui se sont involontairement glissées dans votre première silhouette.

1^o Je n'ai pas été médecin interne de l'Hôpital de la Marine de Québec, mais seulement élève de cette institution.

2^o Le navire, le *Rimouski*, n'avait point trois quilles (c'est une erreur très-répandue que je n'ai jamais pris la peine de contredire), il n'en avait à proprement parler pas même une. Il est absolument incorrect de dire qu'il ne marchait pas du tout, car c'était, au contraire, un très bon voilier, qui tenait encore bravement le mer, sur la Méditerranée, aux dernières nouvelles reçues. Il fut construit pour résoudre un problème qu'il a résolu, mais que j'ai dû abandonner là, faute des moyens nécessaires pour passer outre.

Agréez, mon cher monsieur, l'expression des vœux que je forme pour le complet succès de votre difficile entreprise, dans le sens du vrai, du bon et du beau.

Votre dévoué serviteur,

J. C. TACHÉ.

Messieurs les Rédacteurs,

Je n'ai pris qu'hier communication d'un article signé C. M. qui a paru dans votre numéro du 25 ult. et qui a rapport aux élections municipales de Hull.

Permettez-moi de faire quelques commentaires sur cet article afin de montrer l'inconsistance de l'auteur et de son *idole*, et de dissiper en même temps les fausses impressions qu'il pourrait faire naître en faisant penser à vos lecteurs et au public en général que M. Chs. Leduc est le chef du parti canadien à Hull, et qu'il manœuvre les compatriotes *ad libitum* chaque fois que les intérêts généraux du village sont en jeu, pour ne m'occuper que de cela.

Je suis surpris que C. M., un homme de talent, se fasse ainsi l'adorateur d'une *petite divinité* dont la puissance occulte n'a pas jusqu'aujourd'hui porté son culte au-delà de son village adoptif.

Depuis quelques années, ce M. Chs. Leduc est venu *fourrer son nez* dans les affaires de Hull qui n'en ont pas mieux été, tant s'en faut, bien qu'il s'y soit acquis une certaine notoriété. Il y a deux ans, M. Chs. Leduc croyait le conseil municipal impossible si M. Eddy n'en était le maire, et *encore* à la tête des Canadiens du village, il cabalait pour le triomphe du *ticket* qu'il combat aujourd'hui, sous prétexte qu'il a été cette fois, formé sous l'inspiration de ce monsieur. Il fut même jusqu'à exciter les passions populaires contre un avocat d'Aylmer qui avait été délégué par les agriculteurs du canton pour s'opposer à cette élection.

Si alors deux Canadiens et deux Anglais pouvaient représenter les intérêts du village dans le conseil municipal, en tolérant trois membres pour représenter les concessions, je ne vois pas comment, cette année le même système ne pourrait pas fonctionner.

Le village se trouvait, par ce *ticket* représenté par MM. Quesnel, Trudelle, Chs. B. Right, l'ami des Canadiens, qui le niera? et M. Eddy. Je m'abstiendrai de scruter les sentiments de ce monsieur à cet égard, ses procédés au parlement de Québec les montrent assez; j'ajouterai seulement que ses nombreux employés sont en totalité des Canadiens-Français.

Laissez, maintenant C. M. nous nommer les dignes partisans de M. Leduc que son prestige a fait sortir de leurs humbles et paisibles occupations pour *revendiquer les droits outragés des Canadiens par M. Eddy*, et tout se trouvera expliqué.

Il est bon d'être Canadien, mais aussi il faut savoir montrer que nous sommes honorables, intelligents et ennemis des préjugés et des intérêts mesquins et sordides.

C. M. reproche à M. Eddy d'avoir renvoyé "plus de 50 de ces employés pour indiscipline et désobéissance aux ordres du maître" durant les élections parlementaires de l'été dernier; je ne questionnerai pas la véracité des chiffres, je n'ai jamais fait sentinelle devant les manufactures de M. Eddy pour le constater. Cependant C. M. ne se fait pas scrupule de vouloir interdire aux riches propriétaires Anglais et Américains du canton le droit d'être représentés dans le conseil municipal—c'est absurde.

En résumé je dirai que M. Leduc n'est pas le chef des Canadiens de Hull, et C. M. n'est pas l'interprète de leurs sentiments, bien qu'il demande en leur nom, "d'être dispensés des hommes qui pourraient ne pas être indispensables."

Personne ne peut nier que les industriels américains sont indispensables à la prospérité, à l'existence même des Canadiens de Hull qui fournissent les bras pendant que les premiers pourvoient aux moyens de les utiliser.

Ce dont Hull pourrait très-bien se dispenser pourtant, ce sont ces parasites qui abusent de la bonne foi et de la crédulité des Canadiens, et cherchent par tous les moyens qui rencontrent leurs vues, à les amener contre les hommes qui les ont faits, pour la plupart, ce qu'ils sont aujourd'hui.

Votre très-obligé,

8 février 1872.

L. O. L.



LA TAMBOURINE.



PORTRAITS DES DÉLÉGUÉS À LA 7^{me} CONVENTION NATIONALE DES CANADIENS ÉMIGRÉS,
 Tenue à Worcester, Mass., les 15, 16 et 18 Septembre, 1871.



PORTRAITS DES DÉLÉGUÉS À LA 7^{me} CONVENTION NATIONALE DES CANADIENS ÉMIGRÉS,
 Tenue à Worcester, Mass., les 15, 16 et 18 Septembre, 1871.



LE LAC NICOLET, VU DU NORD-EST.—D'APRÈS UN DESSIN DU DR. GEO. J. BOMPAS.

A CEUX QUI N'ONT PAS RECU LA PRIME.

Plusieurs de nos abonnés qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas encore d'agent, se plaignent de n'avoir pas reçu LA PRIME, quoiqu'ils aient rempli les conditions exigées. Nous leur dirons de patienter un peu. Nous sommes occupés à établir des agences partout, et sitôt un agent nommé, nous lui envoyons un rouleau de gravures pour les abonnés de sa paroisse. Chacun reçoit la Prime en bien meilleur état de cette manière. Le délai n'est que dans l'intérêt de nos abonnés. Chacun sera servi avec le temps. Prenez patience.

AVIS.

Notre agent, M. E. DORION, collectera Lundi prochain et les jours suivants, dans les quartiers St. Louis, St. JOSEPH et St. ANTOINE. Ceux de nos abonnés qui tiennent à la Prime voudront bien profiter de cette occasion et faire un effort.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 29 FEVRIER, 1872.

AVIS DE L'ADMINISTRATION.

Nos abonnés des Etats-Unis, (et bientôt ceux du Canada également) trouveront, sur l'enveloppe de leur journal, à la suite de leur nom, des chiffres, et une lettre de l'alphabet. Ces chiffres, et cette lettre serviront à leur indiquer, ou à leur rappeler la date à laquelle expire leur abonnement, le numéro du journal que couvre leur dernier paiement. Le chiffre indique le numéro et la lettre le volume. Ainsi, "J.-Bte. Bardeau, 26c." indique que ce monsieur a payé jusqu'au numéro 26 du 3me volume, C étant la 3me lettre de l'alphabet. Et comme le volume commence avec l'année, et qu'un numéro paraît chaque semaine, M. Bardeau se trouve avoir payé la moitié de l'année,—ainsi de suite. Ce système nous évitera le désagrément d'envoyer des comptes, et à nos abonnés celui de voir arrêter l'envoi du journal, faute de savoir quand expire leur abonnement. Aux Etats-Unis, la règle, "payable d'avance," est rigoureuse et invariable, au Canada, elle n'est pas encore inflexible, mais il faudra en venir là. Nous tâcherons d'en rendre à tous la pratique douce et agréable.

ÇA ET LA.

UN DEFAUT.

Un grand défaut chez nos hommes d'affaires est de manquer de libéralité dans leurs transactions privées ou les affaires publiques, d'économiser des bouts de chandelle, de spéculer sur toutes choses et aux dépens de tout le monde. Mesquinerie fatale qui ne profite même pas à ceux qui s'en rendent coupables et tient une nation pauvre. Chose étonnante! tout le monde est généreux dans ce pays, excepté les gens riches. Le malheur, c'est qu'on juge presque toujours une nation par ceux qui sont à la tête des affaires. Bien entendu, il y a de nobles exceptions, et ce défaut disparaît à mesure que les fortunes deviennent plus solides, mais il est bon de hâter cette disparition. On excuse quelquefois nos concitoyens en disant qu'ayant acquis la plupart du temps son par son leur fortune, ils ont contracté des habitudes d'économie dont ils ne peuvent se défaire, et que n'ayant pas eu l'avantage d'acquérir une bonne instruction, ils ne voient à peu près qu'une chose dans le monde: faire de l'argent et bien élever leurs familles. C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est pas tout; le but d'un homme à l'esprit large et au cœur noble doit être de se rendre utile à la société, de faire travailler le plus de monde possible et de ne pas lésiner sur le morceau de pain dont l'ouvrier a besoin pour vivre. Nous reviendrons sur ce sujet.

M. BEAUDRY.

En faisant l'éloge du regretté M. Théodose Beaudry, nous avions fait une remarque qui laissait supposer qu'il n'avait pas rencontré, chez son père, M. F. X. Beaudry, la bienveillance et l'aide qu'il méritait. Nous sommes informés que M. Beaudry aurait désiré garder son fils avec lui, mais que celui-ci avait préféré travailler à son propre compte, dans l'espérance de faire mieux.

On nous assure aussi que la veuve et les enfants du défunt ont été recueillis avec empressement par M. F. X. Beaudry, et qu'ils lui sont reconnaissants de la manière dont il a fait les choses à leur égard. Nous avons cru que nous devions, en justice, faire suivre nos remarques précédentes de ces informations.

M. JOSEPH TASSÉ.

M. Joseph Tassé, de la *Minerve*, a fait une belle lecture, dimanche dernier, sur les Canadiens de l'Ouest, son sujet favori. M. Tassé poursuit avec honneur l'œuvre nationale qu'il a entreprise de faire connaître au monde ce que nos ports ont fait dans ces immenses contrées de l'Ouest où ils ont porté la civilisation. Le public saura comprendre, nous l'espérons, l'im-

portance de cette œuvre et le mérite de son auteur. Nous publierons bientôt le portrait et une partie de la biographie de ces Canadiens de l'Ouest qui ont fait tant de découvertes, fondé des villes et porté notre nom jusqu'aux extrémités du continent américain.

M. Tassé s'en va à Ottawa prendre la place de M. McCoy comme traducteur, mais cette position ne fera que lui donner d'avantage le temps et les moyens de se livrer à ses travaux historiques. Il reste d'ailleurs attaché à la *Minerve*, et il se propose de se consacrer plus tard exclusivement au journalisme.

M. JOLY.

Une discussion assez vive s'est engagée dans le *Journal de Lévis*, entre un correspondant qui signe B... et M. Paul Oule, le candidat malheureux du comté de Lotbinière aux dernières élections, au sujet de notre portrait de M. Joly. M. Oule dit que M. Joly est honnête et qu'il possède la plupart des qualités que nous lui avons données, mais il prétend qu'il n'est pas aussi généreux qu'on dit, et il cite plusieurs faits pour démontrer que M. Joly ne donne pas à ses employés le salaire qu'ils gagnent. M. le correspondant B... répond en mentionnant plusieurs cas de générosité remarquable. Par exemple, si un employé meurt pauvre, M. Joly le fait enterrer et il soutient ensuite la veuve et ses enfants.

M. Oule réplique que cette générosité ne lui coûte pas cher parce que peu des employés de M. Joly meurent à son service; ils se hâtent de s'en aller ailleurs pour gagner de meilleurs gages. Nous ne tarderons pas à savoir qui dit vrai.

La propriété du *Journal des Trois-Rivières* vient de passer entre les mains de M. Gédéon Désilets ex-souave pontifical, et la rédaction à un comité de collaboration dont M. McLeod doit faire partie. M. Gérin en voyant reparaître son ancien antagoniste s'est mis à fourbir ses armes. On peut s'attendre à des tempêtes de ce côté là. On a déjà soulevé dans les deux premiers numéros les brûlantes questions qui semblaient dormir depuis quelque temps, le livre du juge Beaudry sur les fabriques, le programme, le chemin de fer du Nord etc.

JULIUS.

Un écrivain a signé de ce nom dans le *Northern Journal* des articles remarquables sur la situation de la France. Il croit à la démocratie, mais à une démocratie religieuse. "Plus on est démocrate, dit-il, plus il faudrait être chrétien; plus on s'accorde de liberté sur la terre, plus on devrait s'enchaîner du côté du ciel. La démocratie doit s'appuyer franchement sur le sentiment religieux qui condamne les libertés sans frein, les droits sans devoirs et les sociétés sans Dieu."

Le journal accompagne ces remarques de réflexions élevées sur les rapports de la religion et de la démocratie.

Plusieurs abonnés se plaignent de ne pas avoir cette année une gravure pour mettre en tête de l'index. Nous les prions de nous pardonner cette omission cette année; le temps nous a manqué, il aurait fallu pour cela retarder l'envoi de l'index, or, les demandes et les reproches qui nous arrivaient de tous côtés nous ont fait croire que nous ne pouvions pas le faire.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'une longue et remarquable étude sur la question des canaux, que nous devons à la plume de M. J. C. Langelier. Nous avons depuis longtemps en mains ce manuscrit, que le manque d'espace seul nous a empêché de publier plus tôt.

J. A. M.

LA QUESTION DES CANAUX.

Au point de vue du commerce du Canada, et de Montréal surtout, cette question est une des plus importantes qu'on puisse agiter. En y regardant de près, on se convainc facilement que nous pouvons, au moyen de nos canaux, accaparer le commerce de transit entre l'Ouest et l'Atlantique, et faire de Montréal l'entrepôt de cet immense commerce.

Que faut-il, en effet, pour monopoliser le commerce des Etats de l'Ouest? Ouvrir une voie courte et peu dispendieuse au transport des riches produits de ces régions: or nous avons par devers nous le moyen par excellence d'accaparer le commerce en canalisant la rivière des Outaouais, ce qui abrègerait de deux cent soixante-dix milles la distance entre Montréal et Chicago, c'est-à-dire la différence entre 1261 milles par les canaux du St. Laurent et 991 milles par le canal de l'Outaouais.

Avant d'aborder les autres détails de la question, voyons l'état actuel de la navigation du St. Laurent, entre l'Atlantique et l'extrémité nord du lac Michigan.

Nulle ligne de navigation en Amérique ne surpasse celle que nous fournit notre beau fleuve en ce qui regarde la longueur, le volume d'eau et la fertilité de l'immense région qu'il met en communication avec l'Atlantique. Entre Fond-du-Lac, à la tête du lac Supérieur, qui est la source du St. Laurent, et le district de Belle-Isle, on compte 2,392 milles marins. Entre les lacs Supérieur et Huron, notre grand fleuve prend le nom de Canal Ste. Marie; entre le lac Huron et la rivière Ste. Claire, celui du lac Ste. Claire; entre la rivière Ste. Claire et le lac Erie, celui de rivière du Détroit et entre les lacs Erie et Ontario, celui de rivière Niagara. A partir de cette dernière rivière jusqu'à Montréal, le St. Laurent fournit plusieurs rapides formant pour la navigation autant d'obstacles qu'on a surmontés par la construction des canaux généralement désignés sous le nom collectif de "Canaux du St. Laurent," dont suit la description:

Le canal *Lachine* détourne les rapides du Sault St. Louis,

vulgairement appelés "Rapides de Lachine et a les dimensions suivantes:

Longueur	8½ milles.
Nombre des écluses.....	5
Dimensions des écluses.....	200 X 45 pieds.
Ascension totale par les écluses....	44½ pieds.
Hauteur de l'eau sur les seuils—	
A 2 écluses.....	16 "
A 3 ".....	9 "
Largeur du canal au fond.....	80 "
" " à la surface.....	120 "

Le canal avait coûté, jusqu'au 30 juin 1869, en constructions et réparations \$2,630,173,15.

Le canal *Beauharnois* fait communiquer les lacs St. François et St. Louis, détournant les rapides du "bateau," des "Cèdres" et des "Cascades." Dimensions actuelles:

Longueur.....	11½ milles marins
Nombre d'écluses.....	9
Dimensions des écluses.....	200 X 45 pieds.
Ascension totale par les écluses....	82½ "
Hauteur de l'eau sur les seuils.....	9 "
Largeur du canal au fond.....	80 "
" " à la surface de l'eau.....	120 "
Coût total jusqu'au 1er juillet 1869.	\$1,637,553,14.

Le canal de *Cornwall* va de la ville du même nom jusqu'à Dickinson's Landing et couvre les rapides du Long-Sault.

DIMENSIONS ACTUELLES DE CE CANAL:

Longueur.....	11½ milles marins.
Nombre des écluses.....	7
Dimensions.....	200 X 55 pieds
Ascension totale par les écluses....	48 "
Hauteur de l'eau sur les seuils.....	9 "
Largeur du canal au fond.....	100 "
" " à la surface de l'eau.....	150 "
Coût total jusqu'au 1er juillet 1869,	\$1,980,115,51.

Les canaux de *Williamsburg* sont ceux de la Pointe-à-Farran, —du pied à la tête des rapides de cette localité,—du Rapide-Plat entre Morrisburg et la tête du fort courant—et des Galops, pour éviter les rapides de la Pointe-aux-Iroquois, de la Pointe-à-Cardinal et des Galops.

DIMENSIONS ACTUELLES DE CES CANAUX:

Pointe-Farran.

Longueur du canal.....	¼ mille
Nombre des écluses.....	1
Dimensions.....	200 X 45 pieds.
Ascension totale par l'écluse.....	4 "
Hauteur d'eau sur les seuils.....	9 "
Largeur du canal au fond.....	50 "
" " à la surface de l'eau.....	90 "

Rapide-Plat.

Longueur du canal.....	4 milles.
Nombre des écluses.....	2
Dimensions.....	200 X 45 pieds.
Ascension totale par les écluses....	11½ "
Hauteur d'eau sur les seuils.....	9 "
Largeur du canal au fond.....	50 "
" " à la surface de l'eau.....	90 "

Galops.

Longueur du canal.....	7½ milles.
Nombre des écluses.....	3
Dimensions des écluses.....	200 X 45 pieds.
Ascension totale par les écluses....	15½ "
Hauteur d'eau sur les seuils.....	9 "
Largeur du canal au fond.....	50 "
" " à la surface de l'eau.....	90 "

Coût total de ces constructions au 1er juillet 1869, \$1,341,631,14

Le canal *Welland* relie le lac Erie au lac Ontario et traverse la fameuse chute de Niagara.

DIMENSIONS ACTUELLES:

Longueur du canal.....	27 milles et 1,099 pds.
Paires d'écluses de prise d'eau....	3
Nombre des écluses.....	27 écluses d'ascension.
Dimensions des écluses.....	2 de 200 X 45 pieds.
	24 de 150 X 26½ "
	1 de 230 X 45 "
Ascension totale par les écluses.	330 pieds et 2 X 8 = 16 au niveau de la Grande Rivière.
Eclusage total.....	346
Hauteur d'eau sur les seuils.....	10½
Coût total au 1er juillet 1867	\$7,872,614,96.

Ces divers canaux forment ce qu'on désigne collectivement sous le nom de canaux du St. Laurent. Le tableau suivant montre les

Canaux du St-Laurent.

Longueur.....	70½ milles marins.
Nombre d'écluses.....	54
Ascension totale.....	552 pieds six pouces.

Nous allons voir maintenant ce qui concerne le canal de l'Outaouais.

A continuer.

MOIS DE JOSEPH.

C'est le titre d'un petit volume publié à Montréal par MM. J. B. Rolland & fils, et contenant diverses prières, méditations sur St. Joseph et grâces miraculeuses obtenues par l'intercession de ce grand saint.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.

MARIAGE.

A Springfield, Mass., le 13 février, par le Rév. Messire Augt. Laverdière, M. Louis Rioutard à Demoiselle Marie Zoé Rose de Lima Grisé, tous deux d'Indian Orchard, Mass.

DÉCÈS.

A Québec, le 15 courant, à l'âge de cinquante-neuf ans et huit mois, Dame Marguerite Roy, épouse bien-aimée de M. Joseph Dion, Marchand. Mère tendre et vertueuse, sa belle âme s'est envolée entourée des secours de la religion et de ceux qui lui étaient chers. Elle laisse pour la pleurer longtemps un époux inconsolable et six enfants qui regretteront vivement ses aimables qualités. Elle a été inhumée au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

A LA BRUNANTE.

CONTES ET RÉCITS

PAR FAUCHER DE SAINT-MAURICE.

LE FANTÔME DE LA ROCHE.*

Un soir, l'amiral Jean, vert à sa soixantaine, le fusil sous le bras, par un sentier bien noir, de lieues tout chargé regagnait son manoir. Lorsqu'il voit le croissant montant sur la bruyère — Le fossoyeur du bourg, l'homme du cimetière qui creusait à la hâte une fosse en ce lieu. — Allons, que faites-vous ? Parlez, au nom de Dieu ? Alors, le fossoyeur cédant à sa prière, L'amiral vit son nom écrit sur une pierre.

AUGUSTE BRIZEUX. — La seconde vue.

SEUL !

Il y a déjà huit mois que ma pauvre grand-mère est morte, et si, pendant tout ce temps-là, l'oubli et le cimetière creusent silencieusement leurs ruines, moi j'y pense toujours avec amour. Je la revois encore, au fond de ma chambre, aimable, souriante et belle sous son diadème de cheveux blancs, me regardant de son œil gris et serin, et s'appuyant sur sa petite canne de frêne, gagner tout doucement, clopin-clopat, le grand fauteuil en cuir de Russie, d'où elle savait causer avec tant d'esprit et d'indulgence, sur les douces choses d'autrefois et sur les curieuses absurdités du temps présent.

Pauvre grand-mère ! dire que vous nous avez quitté depuis huit longs mois ! et cela malgré toute notre tendresse et tous nos petits soins ! Le canapé où vous êtes morte est encore là, triste et solitaire, en face de votre causeuse à peine refroidie, et pourtant, rien qu'à regarder ces objets que vous aimiez tant et qui respirent encore votre vie, il me semble entendre votre voix claire et sympathique me raconter les légendes et les histoires du jadis.

Je suis seul, ici, ce soir, grand-mère. Il vente dehors et la pluie tombe froide et serrée au cimetière. Allons ! revenez auprès de moi : tisonnez le feu qui s'éteint et asseyez-vous là, bien, en face de moi. Personne ne vous dérangerait, car j'ai fermé ma porte à tous les bruits du dehors. Causons en doux tête à tête, et contez-moi une longue histoire, bien horrible, telle que celle du Fantôme de la Roche. Elle me faisait si peur dans le temps ! vous en rappelez-vous, grand-mère ?

II.

À CRÉDIT.

— Si je m'en rappelle, de la légende du Fantôme de la Roche ? Je le crois bien ! Sans cela, il faudrait être ignorante de ses traditions de famille, et chez les Frasers on se la légue de père en fils, depuis plus de cent ans. Je veux bien t'en faire part, car pour toi aussi, enfant, il arrivera ce jour où il te sera donné de voir le terrible Fantôme de la Roche.

Autrefois, j'avais un grand oncle qui vivait dans la rue de Notre-Dame. Cela était en 1764, et tu vois que ça ne date pas d'hier.

La basse-ville était alors le quartier le plus aristocratique de ce cher vieux Québec, qu'on commençait à me démolir. Il nous quitte pierre par pierre, et bientôt, il n'en restera plus rien, que ses rues étroites et tortueuses et son cimetière gris, tout triste de se voir veuf de ses canons. Déjà, s'en vont ces vieilles portes, dont on était si fier autrefois ; elles gênent la circulation, paraît-il, et il faut bien déranger ces niches poussiéreuses où dort silencieusement notre histoire, pour laisser passer deux voitures de front !

Ah ! les vieillards sentent bien qu'ils sont de trop maintenant : les jeunes le leur disent tous les jours en se laissant mourir jeunes, et puisqu'il est bien vrai que les vieilleries ont fait leur temps, je dois bientôt me préparer à partir moi-même !

Mon grand oncle demeurait donc dans la rue Notre-Dame. Je ne l'ai connu que par les récits de mon père, mais c'était, m'a-t-il dit, un beau vieillard, large d'épaules, l'œil vif, les cheveux grisonnants, qui, jadis, avait été capitaine dans les "Montagnards de Fraser." C'était un de ceux qui avait eu pour triste mission d'aller incendier St. Juchim. Là, il s'était querellé avec le cruel Montgomery, et comme tout le monde savait qu'il s'était montré humain, il réussit à captiver le cœur de ma grand-tante, et tous deux s'étaient mariés après la signature de la paix. L'ordre était alors arrivé de licencier le régiment, et comme le ménage n'était pas riche, chacun avait réuni ses modestes ressources, ce qui servait à faire fructifier un petit commerce qui allait tant bien que mal. De temps à autre, une poule glissait dans le pot-au-feu, et que pouvaient-ils demander de plus, en ces temps de gêne ? Dans cette rue, ils vivaient sans faste, sans bruit, craints et respectés par tout le quartier, car si le capitaine Fraser était honnête homme, il en exigeait autant de tous ceux qui l'approchaient, et pour être plus certain de son coup, il ne faisait jamais crédit.

* L'honorable L. A. Olivier, sénateur, a publié en 1846, sous le titre "Le débiteur fidèle" une nouvelle charmante, dont le fond est brodé sur cet étonnant légende.

Une note de M. Olivier, publiée dans le "Repeur National," dit :

"Le fait sur lequel repose cette histoire m'a été rapporté comme véritable. L'est-il ? J'ignore qui lira ? Le lieu de la scène était l'île d'Orléans, près de Québec : Fraser le nom, au lieu de Diemont."

La scène s'est passée à Beaumont, où M. Fraser vint s'établir après la conquête.

F. DE ST. M.

Or, un jour, l'oncle Augustin était debout à la porte de son échoppe, la main passée chaudement dans la large ceinture en laine fléchée qui lui serrait la taille, d'après la mode du temps.

Il faisait froid ; c'était en automne, et sans doute le Capitaine Fraser songeait vers cette époque il chassait autrefois le chevreuil dans ses rudes et chères montagnes d'Écosse, si lointain, maintenant et pourtant toujours si présentes à sa mémoire. Autour de lui, cheminaient en bandes joyeuses, les gais voyageurs, qui s'en allaient passer l'hiver à trapper et à courir les bois et les solitudes de l'Ouest. Ce soir-là même, les bateaux devaient partir pour hiverner à Montréal : les anciens avaient pronostiqué une saison longue et giboyeuse, et chacun allait retenir son passage, tout en chahonnant en chœur :

— V'là l'automne qu'est arrivé :
Tous les voyageurs vont monter,
Nous n'irons plus voir nos blondes,
Dans les chantiers nous hivernerons !
Dans les chantiers nous hivernerons !

Certes, il faisait bon de voir tous ces braves gens, partir comme cela le cœur gai, le sourire aux lèvres, et tout en se disant cela, mon oncle se frottait les mains, et murmurait :

— Ils ont bien raison d'être joyeux, ma foi ! le travail les attend là bas, tandis que voilà la morte saison qui arrive, pour moi. Il faudra que je dise, ce soir, à Jeanne de mettre en bouteilles ce vieux whisky écossais que m'a envoyé mon cousin Malcolm. Quel plaisir n'aurai-je pas, cet hiver, à les déboucher une par une, en compagnie du vieux capitaine de Lacorne qui prétend toujours que le Canada a été vendu par Vergor, au lieu d'avoir été conquis par Wolfe. Ah ! ah ! je vois d'ici le chevalier cligner finement de l'œil, tout en emplissant son verre d'un bon doigt, puis y verser doucement l'eau chaude en disant :

— Saprelotte ! qu'il fait froid dehors ! Brrrr ! à votre santé, capitaine Fraser !

Il en était là, dans son monologue, lorsqu'un voyageur se détachant du groupe qui flânait au coin de la rue, s'en vint timidement vers mon oncle qui riait tout seul en lui-même, rien qu'à songer aux douces joies de son logis.

— Bonjour capitaine Fraser, lui dit-il, tout en ôtant respectueusement son bonnet en fourrure.

— Bonjour l'ami ! qu'y a-t-il à votre service ? — Vous n'avez donc oublié, capitaine Fraser, puisque vous ne me tutoyez plus.

— Pardine ! il vient tant de monde à mon magasin, que cela serait encore très excusable. Allons, approche ici, que je te reconnaisse ! Le voyageur s'avança vers le capitaine qui lui frappa joyeusement sur l'épaule, en disant :

— Tiens ! tiens ! cet excellent Martial Dubé que j'ai tiré des griffes du capitaine Goreham. Sans moi, mon homme tu promettais d'être proprement scalpé.

— C'est très vrai cela M. Fraser : sans vous ça y était, et l'on me rangeait dans la catégorie des trophées de guerre. Mais, tout de même, ce service n'a pas été aussi grand que vous semblez le croire.

— Et comment cela, Martial ?

— C'est que, voyez vous, capitaine, tout dans Beaumont a été brûlé et mis à sec par les "Rangers" du misérable Goreham, et aujourd'hui, il ne reste plus rien à ma vieille mère qui travaille maintenant à la journée chez des habitants. A son âge, c'est dur, capitaine ! Elle a soixante ans passés, et toute cette misère m'a forcé de partir pour courir ma chance, et essayer de lui venir en aide, en montant dans les bois.

— Tu fais bien, mon garçon, et ce ne sera pas moi qui t'en blâmerai ; je connais le commandement : "Père et mère tu honoreras afin de vivre longuement."

— Oui, oui, je le connais moi aussi et je trouve que c'est beau comme commandement, mais comme promesse, ça ne vaut pas grand chose, car en somme la vie n'est pas drôle... Avez-vous des chemises de flanelle à vendre, capitaine ?

— Certainement, Martial, et des plus belles encore ; comment t'en faut-il ?

— Oh ! pas celles-là, M. Fraser, elles sont trop cher : décrochez en de vos plus communes, et qu'une, car je n'ai pas de moyens, et il me faut encore une paire de bottes sauvages, une ceinture de laine, un couteau avec sa gaine, et dire qu'il va me falloir demander toutes ces choses-là à crédit !

— Comment à crédit ! mais tu dois bien savoir, Martial, que je n'en fais jamais ; j'ai même refusé d'ouvrir un compte pour le gros colporteur Larivière, qui vend de la marchandise jusqu'en bas de Saint Jean, Port-Joli.

— Je le sais, reprit tristement Martial, mais pour moi, vous ne me refuserez pas, M. Fraser. Regardez, je suis si pauvre maintenant, puis tout le monde s'accorde à dire que l'hiver va être magnifique pour la pelletterie. Vous n'y regarderez pas de si près, monsieur, et vous n'empêcherez pas un malheureux de partir pour gagner honorablement quelques sous et venir en aide à sa mère. Voyons, M. Fraser, laissez-vous attendre !

— Mais, mon ami, si j'écoutais ainsi, tout le monde, il me faudrait fermer boutique avant la fin de la semaine. Pour ne pas me ruiner, j'ai dû établir une règle sévère, et je ne puis m'en départir.

— Allons ! M. Fraser, un peu de pitié pour l'amour de Dieu : je n'ai pas d'autre garantie à

vous donner, que ma parole, mais soyez sûr qu'elle vaut celle du Roi de France, et mort ou vif, je vous payerai ce que vous allez m'avancer !

— Si je savais que tu serais discret, je ne dis pas encore, mais en route on parle ; il faut bien se vanter un peu quand on n'a plus rien à se dire, et ce que je ferais pour toi, il me faudrait le faire pour d'autres. A ce compte, toute transaction serait impossible, et il n'y aurait pas de commerce pour tenir debout pendant six mois.

— Voilà les bateaux qui partent : allons ! un bon mouvement, M. Fraser ! je n'en dirai rien, je vous le promets.

— Mais si tu allais te noyer en route, Martial ? — Je vous l'ai dit, M. Fraser, mort ou vif, je vous paierai.

Mon oncle Augustin était un brave homme, au fond. Je décrochai proprement ce que Dubé lui avait demandé, en fis soigneusement un paquet et le lui mis sous le bras, tout en lui versant un verre de rhum.

— A ton bon voyage, Martial. — Merci, capitaine, merci : ne craignez rien, serai-je au fond du purgatoire, que je reviendrai vous payer.

III.

MARTIAL PAYE SA DETTE.

— Prendrez-vous du thé, chevalier ? voyez comme il est chaud et parfumé. Si vous essayez une fois de ce breuvage, je parie que vous ne pourriez plus vous en passer.

— Capitaine, vous êtes un tentateur : vous autres, Anglais, vous ne vous mêlez pas assez des Chinois, qui se vengent de votre commerce d'opium, en vous servant en retour un éternuant qui entre comme base de toutes vos maladies, le *pleen*, par exemple.

— Un Français, n'est pas autre chose qu'une agglomération de préjugés, M. le chevalier. Je vous exempterai le thé, mais à une condition. mon vieil ami, c'est que vous allez goûter à ce whisky que je me propose de faire mettre en bouteilles, demain.

— Ah ! pour cela, volontiers : il est bon et vaut cent fois cette guildive que l'on nous a donnée en ration, sur les plaines d'Abraham. Vous vous rappelez, capitaine, du maître coup-d'épée que votre serviteur vous prêta en ce jour historique ?

— Comment, si je m'en rappelle, M. de Lacorne ! mais sans la boucle d'argent qui retenait mon *plaid*, vous étiez en train de me désarticuler l'épaule. Ah ! vous êtes aujourd'hui la cause de toute cette série de rhumatismes qui me tombe dessus à chaque saut de température et vous m'avez métamorphosé en un douloureux baromètre !

— Bah ! vous avez le remède à côté du mal, et vous n'aurez qu'à choisir au milieu des chaudes flanelles de votre étalage pour vous soigner à point ; à votre santé, vieux richard !

— Vous en parlez à l'aise de mes flanelles, chevalier ! Si un marchand se servait comme cela, que resterait-il à la clientèle ? Dans le triste état où se trouve le pays, il faut économiser.

— Mais c'est vous, capitaine Fraser, qui prenez vos aises, en parlant d'un pays que vous et les vôtres avez dévasté, pillé, incendié, puis en fin de compte, acheté et soldé. Dieu merci, vous ne nous avez pas conquis, car il y avait de bonnes lames, ici, ajouta M. de Lacorne, en frappant distraitement sur sa jambe gauche, croyant y rencontrer encore le fourreau de sa fidèle épée d'autrefois.

— Heureusement que je la connais, celle-là, et je paierais que c'est encore le nom de ce pauvre capitaine de Vergor qui va revenir sur le tapis. Voyons, chevalier, de grâce, calmez-vous ! Nous ne sommes pas aussi ogres que vous le croyez envers vos compatriotes, et tenez, je veux bien vous faire une confidence : moi qui vous parle en ce moment, j'ai fait une chose qui ne m'est arrivée de ma vie ; j'ai avancé, sur crédit, et cela à un Canadien-Français !

— Pardine ! la belle affaire ! nous prenez-vous pour des escrocs de New-Market ? Dieu merci, nous payons nos dettes, nous ; le pays tout entier devrait-il y passer.

— Vous serez toujours intraitable, chevalier, et pourtant, il va falloir m'écouter, car je me suis mis en tête de vous raconter mon histoire.

Et il se prit alors à dire à M. de Lacorne ce qu'il avait fait pour le pauvre Martial Dubé. A mesure que mon grand oncle parlait, le chevalier laissait échapper de nombreuses marques d'assentiment, puis, quand il eut terminé son récit, il essuya furtivement une larme dans le coin de ses yeux, et dit, en se levant brusquement :

— M. Fraser, je veux faire quelque chose pour cette pauvre vieille dame Dubé. Demain, je vous apporterai cent livres, et en attendant je vous souhaiète le bonsoir.

— Hourrah ! pour le chevalier, cria le capitaine Fraser, en le reconduisant vers la porte, je m'associerai à votre bonne œuvre, et je donnerai autant. Bonne nuit, au revoir, cher Samaritain !

Il se faisait tard, lorsque les pas du chevalier commencèrent à se perdre sur le pavé de la rue Notre-Dame. Onze heures sonnaient à l'horloge de l'épicerie du coin, et le capitaine, après avoir jeté un regard dans l'obscurité du dehors, verrouilla fortement sa porte, essaya du revers de sa manche la vitre de la petite lanterne qu'il tenait à la main, et avant de

monter se coucher, commença l'inspection qu'il faisait chaque soir, dans son magasin.

Ballots de marchandises fraîchement arrivés d'Écosse, boîtes à thé venues de Chine, mélasse et guildive des Îles, eaux-de-vie de France, toutes ces bonnes choses de son commerce défilaient tranquillement sous le rayon pacifique de la lanterne de mon oncle. Partout l'ordre régnait : la nuit promettait d'être tranquille : à la porte résonnait le pas cadencé d'une patrouille, et de temps à autre arrivait un cri de détresse, poussé par le passant attardé, que les matelots pressaient pour recruter la marine de S. M. Britannique, représentée en ce moment par deux gros vaisseaux de ligne, ancrés dans la rade de Québec.

Pas un voleur ne rôdait aux environs, et l'oncle Fraser, satisfait de sa promenade nocturne, se disposait à aller se mettre au lit, lorsqu'en dirigeant un dernier rayon de lumière vers son comptoir, il aperçut, assis sur un ballot, la tête tristement appuyée dans une de ses mains, son ancien client, Martial Dubé.

— Diable ! que fais-tu là, mon garçon ? balbutia la voix mal assurée de M. Fraser.

— La vie est un rêve, capitaine, et pendant que je vous parle, mon pauvre corps roule au fond de la baie de Ste. Croix. Je me suis noyé à dix heures, cette nuit, et je reviens vous payer, M. Fraser.

De grosses sueurs froides perlaient du front de mon oncle ; sa main tremblait, et les yeux écarquillés, il regardait le spectre avec une telle épouvante, qu'il comprit ses paroles sans les entendre. Les esprits sont ainsi faits, ils peuvent nous parler sans qu'aucun son ne vienne frapper notre pauvre oreille humaine.

— N'ayez pas peur de moi, M. Fraser, continua l'imperceptible voix du spectre. Les morts ne savent plus commettre le mal, et la méchanceté ne se trouve que sur la terre des vivants. D'ailleurs, je vous aime, vous le savez capitaine, et tout à l'heure, quand vous vous êtes arrangé avec M. de Lacorne pour venir en aide à ma pauvre mère, j'étais là, qui vous écoutais. Les défunts, les pauvres défunts, se mêlent constamment aux actes et aux pensées des hommes ; ils voient tout, comprennent tout, jugent tout, car leur esprit est délié de toute enveloppe matérielle, et votre bonne action me fait du bien, puisque votre générosité met à l'abri les quelques jours d'expiation que ma mère doit encore passer sur terre.

Quant à ma dette, voici comment vous serez remboursé. J'ai laissé, dans un coffre, à la Pointe Lévis, quelques effets qui sont de bonne vente. Prenez sur le produit l'argent qui vous revient de droit, et avec le reste, faites-moi dire des messes.

La voix s'éteignit peu à peu dans un murmure confus, et mon oncle, les cheveux tout collés sur les tempes à force d'avoir suer sous le poids de la peur, se retrouva seul dans son magasin.

La petite lanterne sourde lui montrait toujours le ballot où Martial s'était assis ; mais le mort s'était évanoui avec la voix sépulcrale, et on n'entendait plus que le trotinement des rats sous le plancher.

Alors M. Fraser regagna lentement, à reculons, la petite porte qui menait à l'escalier. Là, il se prit à grimper les marches, quatre à quatre, et quand il fut bien peletonné sous ses couvertes, ma grand-tante l'entendit murmurer entre deux versets du *De profundis* :

— Ah ! ma pauvre Luce ! Martial Dubé vient de me confier des choses que je ne te dirai qu'à l'heure de ma mort !

A Continuer.

RECETTE POUR DEVENIR PAUVRE.

Si vous tenez à devenir ou à demeurer pauvre, achetez deux verres de bière par jour, soit \$38.50 à la fin de l'année ; fumez trois cigares, soit \$54.65 ; ayez un chien et un chat qui vous coûteront \$25, ce qui formera un total de \$119.15 par année. Vous auriez pu, avec ce montant, acheter deux quarts de farine, deux tonnes de charbon, un baril de sucre, un sac de café, un habit complet, des chaussures, et souscrire à l'*Etendard National* et à l'*Opinion Publique*.

LA VÉRITÉ SUR LES PILLULES SHOSHONES, V. R. — Cette excellente médecine de famille est le remède le plus effectif pour l'indigestion, les maladies bilieuses et du foie, le mal de tête, la perte de l'appétit, le vertige, la somnolence, les spasmes et tous les désordres d'estomac et d'entrailles ; et pour les personnes âgées ou quand le besoin occasionnel d'adoucir les intestins est nécessaire, rien ne saurait être plus convenable. Les personnes d'un tempérament sanguin, qui sont sujettes au mal de tête, au vertige, à la somnolence et aux bourdonnements dans les oreilles résultant d'une trop grande affluence de sang à la tête, ne devraient jamais être dépourvus de ces remèdes, vu que beaucoup de symptômes dangereux peuvent être entièrement écartés par leur usage opportun. Pour les femmes, ces pillules sont vraiment excellentes, chassant toutes les obstructions, le mal de tête accablant si commun parmi les personnes du sexe, l'abattement de l'esprit, la faiblesse de vue, les affections nerveuses, les éruptions, les tumeurs, la paleur de la peau, et donnent une expansion de santé et de jeunesse à la constitution.

3-51

FERD. GAGNON,

Rédacteur, et Gérant pour les Etats de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'Etat de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 29 FEVRIER, 1872.

L'EDUCATION AUX ETATS-UNIS.

Nous extrayons les statistiques qui suivent d'un rapport sur l'éducation aux Etats-Unis. On pourra voir et se convaincre, en les consultant, qu'il n'est pas étonnant que les Américains progressent en toutes choses, avec un système d'éducation aussi populaire.

Il y a ici 368 collèges, dont 17 dans la Nouvelle-Angleterre. 54 de ces institutions sont sous le contrôle des catholiques. 50,000 élèves suivent les cours de ces différents collèges. Les chaires de théologie sont au nombre de 117, dont 17 catholiques, enseignant à 862 étudiants.

Il y a 40 écoles de droit et 57 collèges de médecine; 47 académies des sciences et 114 écoles normales fréquentées par 10,922 élèves. Les écoles communes sont innombrables.

On se fait un devoir ici de rémunérer convenablement les instituteurs des écoles élémentaires. La position d'instituteur est respectée par toutes les classes de la société et envier par un très-grand nombre.

Dans le Nevada, on accorde \$125.50 par mois aux professeurs. Sous ce rapport, les Etats-Unis peuvent servir d'exemple à la province de Québec. Les municipalités ne craignent point les dépenses pour faire réussir le système scolaire. Les sommités de la finance et de la magistrature se font un devoir de visiter les écoles, d'encourager les élèves et les professeurs. Les particuliers font des dons considérables en faveur de l'instruction et illustrent souvent un nom obscur par leur générosité envers la communauté entière. Pendant l'année 1871, plus de huit millions de piastres ont été donnés par des particuliers pour l'encouragement de l'éducation.

C'est ainsi que l'instruction, encouragée par le gouvernement national et les législatures, prise par tous les citoyens, regardée comme la sauvegarde naturelle des droits de tous et de la liberté, a fait des Etats-Unis d'Amérique un pays modèle, extérieurement parlant.

Le tableau a cependant des ombres trop accentuées. Le système des écoles communes qui produit de si bons résultats en produit aussi de bien déplorables. La plupart des écoles mixtes sont funestes à la morale. Les passions les plus honteuses y trônent en permanence. Il n'est pas rare de voir des gamins de 10 ans flirter avec des demoiselles de 9 ans.

Dans quelques écoles, d'imprudentes institutrices semblent encourager ces sortes d'amourettes, sous prétexte d'amuser les enfants. C'est ainsi que, le 14 février, jour de la Saint Valentin, des institutrices distribuaient des Valentins, la plupart accompagnés de sonnets amoureux des plus saugrenus. Les petits garçons et les petites filles faisaient entr'eux échange de galanterie. N'est-ce pas par trop déplorable. Les Américains qui s'occupent de l'avenir de leur pays, ceux qui ne sont pas entièrement blasés sur la morale et qui n'ont pas tout à fait fléchi le genou devant le Dieu dollar, sont tous d'accord à déplorer le système pernicieux de ces écoles mixtes.

Comme les admirateurs quand même des Etats-Unis sont toujours prêts à douter de la véracité des faits qui peuvent projeter de l'ombre sur le séduisant tableau qu'ils font sans cesse de ce grand pays, nous nous contenterons de citer un journal américain et protestant, le Herald, de Boston, qui dit entr'autres choses importantes. (Nous empruntons la traduction au Courrier du Canada):

"Chaque année le chef de la police publique, la statistique de la prostitution dans cette ville (Boston); mais combien peu de citoyens ne jettent qu'un regard indifférent sur les misères que ce tableau leur représente! Quoique ces chiffres soient assez éloquentes pour remplir de honte et de tristesse le cœur humain, nous sommes certains que l'on ne nous donne qu'un faible exposé de la licence et de l'immoralité qui régne dans toutes les classes de la société.

"Il y a peu de mois, le professeur Agassiz, dont le mérite scientifique est connu de tous, a voulu faire une investigation personnelle sur cette matière, et ce qu'il a vu l'a rempli d'épouvante. En sondant l'abîme de dégradation dans lequel sont tombés les hommes et les femmes, il se prend à désespérer de la civilisation tant vantée du dix-neuvième siècle.

"Il a parcouru les autres de la débauche, soit publics, soit privés, répandus dans tous les coins de la cité. Il déclare qu'il a fait un catalogue de chacune de ces infâmes demeures, des habitants qu'elles renferment, et qu'il a relevé des faits propres à remplir le public d'étonnement s'ils étaient connus.

"Il a conversé librement avec ces malheureuses victimes du vice, il a su les causes qui les avaient conduites à leur perte. A sa grande surprise, la majeure partie de ces "colombes souillées" attribuaient leur chute à l'influence qu'elles avaient eue dans les écoles publiques, et quoique Boston soit justement fière de ses écoles, il lui paraît évident qu'elles ont besoin d'une réforme complète. Dans le plus grand nombre de ces écoles, les livres et les gravures les plus obscènes circulent parmi les enfants des deux sexes.

"Le secret que l'on met à se les communiquer y ajoute un charme irrésistible, et, pour lui, il n'existe aucun doute que la majorité des garçons et jeunes filles n'en possèdent des exemplaires qu'ils se prêtent mutuellement. Les conséquences qui en résultent naturellement sont faciles à imaginer. Ce sont les plus détestables pratiques. Ce mal ne se confine pas seulement dans Boston, il s'étend aux autres cités et dans les campagnes.

"Il n'y a que peu d'années que la seconde ville de Massachusetts fut frappée d'épouvante en découvrant qu'une des écoles de la cité était le théâtre du libertinage, et que les enfants des deux sexes s'y donnaient rendez-vous pour satisfaire leurs passions. Tout récemment le même scandale s'est produit, mais les autorités ne l'ont pas laissé ébruiter, pour ne pas faire désertir l'école."

En face de la situation, il importe plus que jamais pour les catholiques de mettre tout en œuvre afin d'avoir des écoles séparées.

Peut-être verrons-nous bientôt le jour où les Américains, plus soucieux de la conduite morale de leurs enfants, adopteront eux-mêmes le système. Il y aurait beaucoup à dire encore sur le sujet; mais nous croyons en avoir dit assez pour faire connaître le bon et le mauvais côté du système scolaire aux Etats-Unis. C'est à nous, Canadiens, à profiter des bons exemples que nous donnent les Américains, tout en prenant bien garde de tomber dans leurs travers.

FERD. GAGNON.

Le Dr. Cadieux nous prie de rappeler à la population canadienne des Etats-Unis la raison pour laquelle il n'a pu donner la lecture qu'il avait promise. Il était en route, lorsqu'il fut rappelé subitement d'Albany par la maladie d'un de ses enfants qu'il a eu la douleur de perdre.

M. Cadieux doit prendre une part active dans la prochaine campagne électorale en faveur du parti républicain.

DEUX BAZARS.

Les congrégations canadiennes de Manchester et de Nashua, N. H., ont noblement fait leur devoir; leurs bazars ont été de véritables succès. Celui de Manchester a dû produire \$3,500, et celui de Nashua près de 2,000 et plus.

Le Rév. messire J. A. Cuevalier, de Manchester, et le Rév. messire Millette, de Nashua, sont à l'œuvre pour faire briller leur église dès le printemps. Les fondations sont déjà jetées à Manchester.

Nous souhaitons succès complet à ces deux entreprises, qui seront de beaux et durables monuments de la foi religieuse de nos compatriotes émigrés.

HAUTEUR COMPAREE DES MONUMENTS LES PLUS REMARQUABLES DU GLOBE.

- 1 et 2. Les tours de la cathédrale de Cologne, après leur achèvement. Hauteur: 474 pieds.
3. La pyramide de Kémi, en Egypte; elle occupe une surface de 669, 124 pieds carrés; sa hauteur est de 454 pieds.
4. Le clocher de la cathédrale de Strasbourg. Hauteur: 452 pieds.
5. La tour de St. Etienne, à Vienne. Hauteur: 439 pieds.
6. La cathédrale d'Anvers. Hauteur: 414 pieds.
7. Le dôme de St. Pierre, à Rome. Hauteur: 419 pieds.
8. La cathédrale de Salisbury, en Angleterre.
9. L'église St. Paul, à Londres. Hauteur: 349 pieds.
10. La tour penchée d'Asinelli, à Bologne. Hauteur: 341 pieds.
11. Ste-Marie de Fiore, Florence.
12. La tour Kuttub-Minar, à Delhi (Indes orientales). Hauteur: 250 pieds.
13. L'ancienne de porcelaine à Nankin, (Chine). Hauteur: 203 pieds.
14. Notre-Dame, de Paris. Hauteur: 209 pieds.
15. Eglise Notre-Dame, Montréal, Canada. Hauteur: 206 pieds.
16. La cathédrale d'York, en Angleterre. Hauteur: 221 pieds.
17. La mosquée de Ste-Sophie, à Constantinople. Hauteur: 184 pieds.
18. La colonne de feu, à Londres. Hauteur: 206 pieds.
19. La tour oblique à Pise, en Italie. Hauteur: 180 pieds.
20. La colonne Vendôme, à Paris. Hauteur: 136 pieds.
21. La tour penchée de Garisondi, à Bologne. Hauteur: 149 pieds.
22. La colonne Trajane à Rome. Hauteur: 135 pieds.
23. L'aqueduc de Ségovie, en Espagne.
24. L'obélisque sur la place St. Pierre à Rome. Hauteur: 221 pieds.
25. L'obélisque de Luxor, à Paris. Hauteur: 86 pieds.
26. Le Sphinx près du Caire, en Egypte. Hauteur: 28 pieds.

M. l'abbé Loison, professeur à la Sorbonne et frère de l'ex-Père Hyacinthe, a protesté solennellement de son entière soumission aux Actes du Concile et désavoué les doctrines de son malheureux frère dont l'hérésie est pour lui un vrai "deuil de famille."

NOUVELLES CANADIENNES.

Le National, organe du nouveau parti doit paraître bientôt. Il sera rédigé par l'hon. Chs. LaBerge et M. Chs. Langelier, ex-rédacteur de la Nation. Le public voit avec plaisir M. LaBerge rentrer dans la vie publique, où il avait commencé à jouer un rôle si brillant. Ce n'est pas seulement un homme de talent, mais c'est un honnête homme.

Le Rév. M. Chartier et M. Chicoine vont commencer une campagne en faveur de la colonisation et de l'agriculture. Le premier visitera les paroisses du sud et le second celles du nord. Il s'agit de déterminer le surplus de la population des vieilles paroisses à émigrer dans les townships, sous l'égide des sociétés de colonisation, de détourner vers les nouveaux établissements le courant de l'émigration et de répandre de saines notions sur l'agriculture.

Le Nouveau Monde vient de passer entre les mains d'un nouvel administrateur. C'est M. Camiré qui succède à M. Laliberté. Ce dernier, dit-on, deviendra l'administrateur du futur National.

Le Métis nous apprend que l'exécution de Letendre n'aura pas lieu, le gouverneur général du Canada ayant commué sa peine en vingt années d'emprisonnement.

Le Citizen d'Ottawa dit qu'il est probable qu'une des 24 vacances sur la liste des cardinaux sera donnée au Canada.

DEUX MORTS SUBITES.

Le Dr. McGrath, de Québec, revenait de la messe basse, il y a eu dimanche huit jours.

Arrivé à l'angle de la rue Buade et de la rue du Fort, une espèce d'étourdissement s'empara de lui et incontinent il entra chez M. Bouchard, hôtelier, à quelques pas de la rue Buade. M. McGrath se laissa tomber sur un siège en disant: "Je ne

sais ce que j'ai, il me semble que je vais m'évanouir. Allez chercher ma mère."

M. Bouchard acquiesça à son désir. A peine était-il parti que madame Bouchard remarqua que la figure de M. McGrath se contractait et allait passer de vie à trépas. Elle lui dit: "Docteur, vous allez mourir, recommandez votre âme à Dieu!" Deux minutes plus tard, le malheureux jeune homme rendait le dernier soupir.

Madame McGrath mandée en toute hâte, n'arriva que pour trouver le cadavre de son fils. Décrire la scène qui se passa alors serait impossible. Cette femme, frappée dans ses affections les plus chères, se laissa aller à toutes les démonstrations de la plus vive douleur. Ce n'est qu'avec peine que l'on réussit, après deux heures de sollicitations, à l'arracher à cette scène de douleur.

On croit que M. McGrath a succombé à une syncope. Ce jeune médecin, ancien élève de l'Université Laval, promettait de devenir un chirurgien émérite, et un de nos plus habiles praticiens. Esprit brillant, jugement solide, il possédait toutes les qualités qui mènent à la fortune et à la distinction.

Depuis quelques jours, les morts subites sont très fréquentes. Mais aucune, à notre avis, n'est plus lamentable que celle d'un respectable cultivateur de Sainte-Anne, côte Beaupré, du nom de Bouchard, à cause des circonstances dans lesquelles elle est arrivée. M. Bouchard était âgé de 49 ans et sa robuste santé semblait lui promettre de longs jours. Veuf depuis quelques années, il se mariait, lundi dernier, à Saint-Roch de Québec, avec sa cousine. Le lendemain, il s'en retournait joyeux, à Sainte-Anne, accompagné de plusieurs parents et amis, et vendredi matin, il tombait mort en prenant son déjeuner. Cette mort inattendue a causé un grand émoi dans toute la paroisse où il était très-estimé. M. Bouchard a été inhumé ce matin, à l'heure à peu près où il se mariait, lundi dernier à St. Roch.

On annonce la mort du père Gratry, décédé à Montreux, près du lac de Genève, des suites de la cruelle maladie des voies digestives dont il souffrait depuis longtemps.

Le père Gratry était né à Lille, le 10 mars 1805; il entra à l'Ecole polytechnique en 1825, et n'embrassa la carrière ecclésiastique qu'en 1832. En 1846, il fut nommé aumônier de l'Eglise de l'Eglise normale supérieure.

Il fut appelé à la chaire morale évangélique de la Sorbonne le 28 octobre 1863.

Le père Gratry laisse un grand nombre d'ouvrages théologiques très-estimés qui le firent nommer à l'Académie il y a plusieurs années.

Quelques jours avant sa mort, le père Gratry demandait aux catholiques de prier Dieu de lui donner assez de vie pour composer l'ouvrage qu'il avait promis, pour affirmer et défendre sa soumission aux décrets du concile du Vatican.

LA MORT DE PAUL I^{ER} EMPEREUR DE RUSSIE— ANECDOTE.

Paul I^{er}, avait une horreur instinctive et profonde pour le tabac. Il l'interdisait d'une façon absolue, et il ne pouvait, sans souffrir, même en soupçonner l'odeur.

Dans la soirée qui précéda la nuit où devait être exécuté le complot, le comte Pahlen, chef de la conspiration, se trouvait dans une salle où il se croyait à l'abri de toute visite indiscrette. Il venait de recevoir et il lisait une lettre du grand duc Alexandre où il était longuement parlé du projet.

Tout-à-coup, la lettre est arrachée des mains de Pahlen. Il se retourne irrité. C'est Paul I^{er} qui, en souriant, lui dit: "Ah: une lettre d'amour?" Pahlen, loin de se troubler, se met à rire, et reprend la lettre des mains de l'empereur, en lui disant: "Oui, sire," et il la met dans sa poche. Mais Paul, sent redoubler sa curiosité et veut reprendre la lettre. Il tend les mains vers la poche du comte. Celui-ci semble perdu, car il ne peut plus insister sur son refus sans exciter la méfiance du souverain. Quant tout-à-coup:

—Il y a du tabac dans la poche, sire, s'écrie-t-il.
—Pouah, du tabac! dit l'empereur. Quelle coquetterie! et il s'éloigne avec dégoût.

Pahlen était sauvé.
La nuit suivante, Paul I^{er} était égorgé.
Paul dormait, gardé par deux soldats de confiance qui veillaient à la porte extérieure de sa chambre à coucher. La troupe conduite par Benningsen arrive sans bruit, surprend les factionnaires, tue l'un, blesse l'autre qui s'enfuit, enfonce la porte et se précipite dans la chambre de l'empereur.

Au bruit de la lutte, Paul, subitement réveillé, avait sauté hors de son lit et cherché un refuge chez l'impératrice, dont la chambre communiquait à son alcôve par un escalier intérieur. Mais, dans sa méfiance, le malheureux prince avait barricadé cette issue et s'était ainsi fermé lui-même la retraite. Eperdu, il court à la cheminée et s'y cache tant bien que mal à l'aide d'un paravent. Les conjurés marchent droit à son lit, le trouvent vide, et s'écrient avec stupeur: "L'empereur n'y est plus; nous sommes perdus!" Déjà ils s'approprient à fuir quand l'un d'eux, mieux avisé, leur dit: "Le lit est encore chaud; il doit être ici; cherchons." Ils cherchent en effet, déplacent le paravent, aperçoivent les jambes du malheureux Paul, dont le corps était caché par la cheminée et l'attirent au milieu de la chambre.

Alors se passa une scène indescriptible. Que vous ai-je fait? s'écria l'empereur reconnaissant parmi les conjurés plusieurs de ceux qu'il croyait ses amis? Et recouvrant en présence de la mort, la majesté de son rang, reprenant devant ces indignes courtisans l'attitude d'un souverain, il leur parla pendant quelques minutes avec une grandeur si simple, avec une éloquence si touchante, que plusieurs d'entre eux, émus jusqu'aux larmes étaient prêts à se jeter à ses pieds et à lui demander pardon. "Il est trop tard! Il ne peut plus nous pardonner! Il faut qu'il abdique!" répondirent tumultueusement les autres. Et serrant de plus près l'empereur, ils le pressaient de signer son abdication. Paul résiste, supplie. A dessein ou par hasard, la lampe qui éclairait cette scène lugubre tombe à terre et s'éteint. Benningsen, sort et va en chercher une autre. A ce moment, un des conjurés frappe Paul au visage avec le pommeau de son épée et lui brise à demi le front et le nez. Un autre veut le percer: le malheureux prince saisit le fer de sa main et trois de ses doigts sont coupés. Il tombe renversé, les assassins le frappent de toutes parts. On l'étrangle, on lui coupe la carotide. Quand Benningsen rentra dans la chambre, il rendait le dernier soupir.

FAITS DIVERS.

VENDETTA ROMAINE. — Dernièrement, à Rome, deux agents de la police italienne aperçurent, au milieu du Tibre, flottant entre deux eaux, le corps entièrement nu d'une femme jeune encore et remarquablement belle, qui portait, au dessous du sein gauche, une blessure paraissant profonde, et dans laquelle était enfoncée la lame d'un large couteau, dont on ne voyait plus que le manche d'ivoire!

Ils hélèrent un marinier, et, montant avec lui dans une barque de pêcheur, la firent aussitôt diriger du côté du cadavre, qu'un instant après ils déposèrent sur la berge du fleuve, au milieu d'une foule considérable que ce spectacle avait attirée.

Prévenu de ces faits, un magistrat accourut sur les lieux, accompagné d'un médecin. Celui-ci, en examinant le corps de cette femme, découvrit sous l'avant-bras gauche un tatouage de couleur bleue représentant la Mort surmontée du chiffre 1872, et placée au-dessus de ce seul mot terrible: Vendetta, inscrit dans la chair avec le sang de la victime.

Il n'y avait, du reste, aucun doute à concevoir: on était en présence d'un crime affreux, mais assez fréquent dans ces contrées, où le couteau a, de tout temps, joué un rôle important.

La police romaine croit être sur la trace du meurtrier qui, d'après des indications récentes, se serait réfugié en France, pour échapper aux poursuites judiciaires.

Quant à la victime, on est certain qu'elle appartient au meilleur monde, et un nom illustre est déjà dans toutes les bouches.

VIEUX. — Un canadien, demeurant à Scarborough, Ontario, écrit au Globe les détails intéressants suivants sur les cas de longévité existant dans sa famille. Il est lui-même âgé de 70 ans. Dans sa famille le chef est âgé de 89 ans; les âges des suivants sont respectivement de 87, 79, 77, 75, 74 ans; il y a deux jumeaux de 72; quant à l'âge de celui qui donne ces renseignements, on le connaît. Addition faite de tous ces âges, on a un total de 705 années.

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉTRO-POLITAINE. Le livre d'action de cette Société a été déposé entre mes mains et sera ouvert aux souscripteurs le 27 après le premier Mars prochain. ALFRED BRUNET. 38 Rue St. Jacques. Montréal, 26 Février, 1872, — 3-9-1



DRAGUEUR A VAPEUR.

Des SOUMISSIONS adressées au soussigné, marquées: "Soumission pour Dragueur à Vapeur," seront reçues à ce bureau jusqu'au 12me jour de Mars prochain à midi, pour l'achat d'un dragueur de seconde main, en parfait état, et convenable pour le service des Lacs et du canal Welland.

On, pour la construction d'un nouveau dragueur, longueur de la coque, 65 pieds, 24 pieds de ban et une pelle de 14 verges.

Aussi, pour deux chalands à décharger, d'une contenance de 40 verges chaque.

Et aussi pour un remorqueur à vapeur convenable, pour remorquer le susdit dragueur.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un plan et description, ou référence si c'est un dragueur de seconde main, et aussi spécifier le temps requis pour son achèvement et sa livraison.

La signature de deux parties solvables, demeurant dans la Puissance, consentant à devenir garants de l'exécution parfaite du contrat, doivent accompagner chaque soumission.

Le département ne sera pas obligé d'accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 17 Janvier, 1872. } 3-9 e

RÉFRIGÉRANTS PATENTÉS.

DE \$8 A \$40.

Ces RÉFRIGÉRANTS ont plusieurs améliorations désirables qui ne peuvent être trouvées dans les autres, et comme nous avons employé les mêmes ouvriers pendant les dix dernières années, c'est une garantie de leur qualité. Nous avons en mains un assortiment considérable de POELES DE CUISINE, COUCHETTES EN FER, FONDS A RESSORTS DE TACHER, OBJETS EN ÉTAIN ET VERNISSÉ, POTS A THE ET CAFÉ AMÉLIORÉS, ETC., ETC., ETC.

Aussi, devant arriver dans quelques jours, un Stock considérable de COUCHETTES EN FER TRAVAILLE ANGLAIS. MEILLEUR ET Cie., 526, Rue Craig. 2-18m

F. X. BEAUCHAMP,

(Successor de D. Smith.)

BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRÉCIEUSES. 134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134 3-4m

H. P. LABELLE,



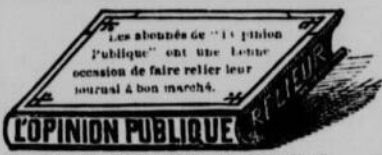
MEUBLIER,

91

RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

UNE BONNE CHANCE. Un médecin établi depuis une quinzaine d'années dans une des bonnes paroisses au Nord du St. Laurent, céderait sa place à un confrère qui ferait l'acquisition de l'emplacement qu'il occupe actuellement. C'est une propriété bien bâtie et ornée de plantations nombreuses; la maison spacieuse, chaude, est divisée en douze appartements presque tous peints. Les dépendances offrent beaucoup de commodités. A proximité des chars et de la navigation. S'adresser à ce bureau. 3-Stif

J. D. NORMANDIN, RELIEUR, REGLEUR ET J. MANUFACTURIER DE LIVRES BLANCS.



No. 36 RUE ST. VINCENT, MONTREAL. 3-4m

\$30,000 VALANT

HARDES FAITES DRAPS, TWEEDS, CASIMIRES FRANÇAIS ET ANGLAIS NOUVELLEMENT IMPORTÉS

20 POUR CENT AU-DESSOUS DE LA VALEUR ORDINAIRE VENEZ ET JUGEZ. L'on trouvera aussi chez le Soussigné une grande variété de CHEMISES, COLS, COLLETS, ETC. A DES PRIX TRES MODERES. R. DEZIEL, NO. 131, RUE ST. JOSEPH. Toute commande sera exécutée avec goût et promptitude 2-3m

A. BELANGER

MAGASIN DE

MEUBLES

276, Rue Notre-Dame MONTREAL.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$3.00 par année Aux Etats-Unis..... 3.50

Par numéro..... 7 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

Tout semestre commencé se paie en entier.

Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes.

L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements.

Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance.

Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMÉRO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile.

Port: 5 centins par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs.

Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE: 1—CÔTE DE LA PLACE D'ARMES—1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319—RUE ST. ANTOINE—319

Institut Télégraphique de la Puissance.

89, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL, P.Q.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Établi dans le but de qualifier des Opérateurs pour les nouvelles Lignes Télégraphiques qui se construisent actuellement par toute la Puissance du Canada et les États-Unis.

Ce Collège, établi il y a trois ans, peut aujourd'hui être considéré comme une Institution permanente. Son accroissement rapide et sa prospérité sont dus aux demandes des propriétaires de lignes télégraphiques, et le Propriétaire doit son succès à l'habileté qu'il a marquée l'enseignement de cet art utile par les Professeurs attachés à l'Institut.

Le développement rapide et l'utilité du Télégraphe Électrique, et conséquemment la demande toujours croissante pour des Opérateurs de premier ordre, rendent l'établissement de Collèges pour l'enseignement de cette branche d'absolue nécessité.

Les Surintendants de Lignes Télégraphiques voient ce mouvement avec faveur. Les Collèges Commerciaux ont, jusqu'à un certain degré, entrepris l'enseignement de cette branche aussi bien que des autres branches de l'éducation commerciale; mais les connaissances télégraphiques ainsi acquises ont toujours été regardées comme de second ordre; à ce point que les Collèges de Chicago, Milwaukee, Buffalo, New-York, etc., en ont discontinué l'enseignement, et recommandent l'Institut Télégraphique comme l'endroit où une connaissance parfaite de cet art à la fois intéressant, savant et utile peut être le plus convenablement obtenue.

La perspective pour les Jeunes Gens et les Dames qui étudient la télégraphie, de se procurer bientôt des situations lucratives, ne saurait être meilleure qu'à présent, et nous recommandons instamment à ceux qui désirent embrasser une carrière plaisante et rémunérative de se qualifier comme Opérateurs sur les diverses Lignes Télégraphiques.

De prime abord, les gradués peuvent obtenir un salaire de \$30 par mois; mais après deux ans de pratique, on n'a aucune difficulté à obtenir \$50 ou \$60 par mois; on paie même de \$100 à \$120 par mois aux États-Unis.

La connaissance pratique de la Télégraphie convient surtout aux Dames; et en effet, elles sont les Opérateurs favoris en Angleterre et en Amérique, reçoivent un salaire plus élevé, comparé avec les autres emplois, que les hommes, tandis qu'elles ont plus de facilité naturelle pour apprendre cette science. Savoir lire et écrire passablement sont les seules connaissances rigoureusement nécessaires, et toute personne de capacité ordinaire peut devenir excellent Opérateur. Nous en avons la preuve dans le cas de plusieurs gradués qui, avec peu d'instruction en entrant, sont devenus de bons Opérateurs en quelques mois. C'est aussi une bonne occasion pour les étudiants d'apprendre à écrire vite. Quelques-uns de nos gradués, qui pouvaient à peine écrire leurs noms, prennent aujourd'hui le message au taux de 25 à 30 mots par minute.

LES DEVOIRS D'UN OPERATEUR.

Il n'y a pas de métier ni de profession qui exige moins de travail, et en même temps où l'employé jouisse d'une plus grande liberté et indépendance; car il est constamment maître de l'instrument qu'il dirige, il occupe ordinairement un bureau à lui seul, sans directeur ni maître, n'ayant qu'à recevoir et à expédier les messages. Il travaille ordinairement de 10 à 12 heures par jour, moins les heures ordinaires pour les repas. Les Opérateurs ne sont pas requis de travailler le dimanche. L'Institut est complètement pourvu de tous les appareils, etc., d'un grand Bureau de Télégraphie de premier ordre. Des dépêches de toutes descriptions, des nouvelles des chemins de fer, arrivées et départs des trains, des Rapports des Marchés et des Dépêches par le Câble Transatlantique, sont expédiés et reçus, tel que pratiqué sur des lignes ordinaires. L'instruction individuelle est donnée à chaque étudiant, d'après son plus ou moins d'aptitude pour cette science. On n'épargne ni le travail, ni la dépense pour qualifier les étudiants pour les situations les plus importantes, sous un aussi bref délai que possible. Les élèves peuvent commencer leurs études en aucun temps, et les continuer dans les collèges jusqu'à ce qu'ils possèdent les connaissances nécessaires pour faire de bons Opérateurs, et ce sans charges extra. Il n'y a pas de vacances. Heures d'étude: de 9 heures du matin jusqu'au midi, et de 1.30 à 6 heures P.M. Le temps ordinaire pour se perfectionner dans cette science est de quinze semaines; mais ceci dépend bien entendu, de l'aptitude plus ou moins grande des élèves pour l'étude. Quelques-uns des gradués qui occupent des situations dans les Bureaux de Télégraphie ont fait leur cours d'étude dans l'espace de cinq à huit semaines.

Le prix pour le cours complet est de Trente Dollars. Il n'y a aucune dépense extra, vu que tous les matériaux et instruments nécessaires sont fournis par le Collège.

Dans le cas d'interruption des communications par la rupture des fils, les réparations sont conduites par un Professeur de Télégraphie sous les yeux des élèves, afin qu'ils puissent acquérir une connaissance réellement pratique de la science de la Télégraphie.

L'Institut ci-dessus est le seul en Canada où l'on enseigne exclusivement la Télégraphie, et le seul aussi où la pratique se fasse sur une ligne extérieure, — une ligne télégraphique ayant été construite expressément pour l'usage des élèves.

Les élèves dument qualifiés reçoivent un diplôme en laissant l'Institut, et sont pourvus de situations pour remplir les premières vacances qui ont lieu dans le service régulier.

Une "classe du soir" a été ouverte expressément pour les élèves qui ne peuvent assister durant le jour. Les Dames ont l'avantage d'étudier dans des classes séparées.

GEORGE E. DESBARATS, Propriétaire.

Montréal, Février 1872.

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX,

De Velours, Bruxelles ou Tapestry.

ORNEMENTS D'EGLISES,

Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 267 ET 269, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 2-21m

ON DEMANDE

DIX JEUNES GENS RESPECTABLES et trois DEMOISELLES pour se qualifier comme OPERATEURS TELEGRAPHIQUES. Pour les détails, voir l'annonce de l'Institut Télégraphique de la Puissance.

Conditions: \$30 pour le cours complet, y compris l'usage des instruments et des fils télégraphiques. S'adresser à l'Institut Télégraphique de la Puissance, 89, rue St. Jacques, et au bureau du Canadian Illustrated News, Henrietta, et de l'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, 4-30m.



ATELIERS DE FERBLANTIERS ET PLOMBIERS.—Enseigne de la grosse Cafetière rouge, 98 Rue St. Laurent.

T. St. George continuera à prendre des commandes pour posage de tuyaux à gaz et à l'eau, pour ouvertures en ferblanc, tôle et ardoise; pour ouvrages à la campagne, aux églises, couvents, collèges et maisons particulières. Fournitures à air chaud posées d'après le système le plus connu. On trouvera chez le soussigné des réfrigérateurs améliorés. T. ST. GEORGE, 98, RUE ST. LAURENT. 2-24m

A VENDRE, à St. Pacôme, un CHEVAL TROTTEUR, de première force. S'adresser à M. le Curé du lieu. 3-5 h

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel.) MONTREAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveau en ROMANS, DROIT, MEDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5m

LAURENCELLE & VARY.

FABRICANTS DE CHAUSSURES DE GOUT

Pour Dames et Messieurs.

CHAUSSURES FAITES A ORDRE. Importateurs de Chaussures Anglaises et Françaises de première qualité.

Ont constamment en mains des chaussures à semelle de Liège, etc., etc. No. 308, RUE NOTRE-DAME. 2-31m

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

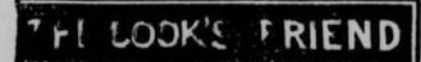
LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poumons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 2-24m

(Établi en 1859.)

A V I S .

LES ABONNÉS DE L'OPINION PUBLIQUE trouveront à faire encadrer leurs gravures à bas prix, chez N. RHÉAUME, 75—RUE ST. LAURENT.—75 2-47 f

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLI JAMAIS ET VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 2-33m

CORNICHES, CORNICHES ROULEAUX, BAGUETTES A CADRES ET A ESCALIERS.

A vendre à prix réduits avant l'inventaire chez L. J. A. SURVEYER, 824, RUE CRAIG, Montréal. 2-10m

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 9 Février 1872.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. tf

O. DESMARAIS,

PHOTOGRAPHE.

(Coin des Rues Craig et St. Laurent.) MONTREAL.

On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 2-45x

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPYSTES, STEREOTYPYSTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes } MONTREAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Adresses, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.